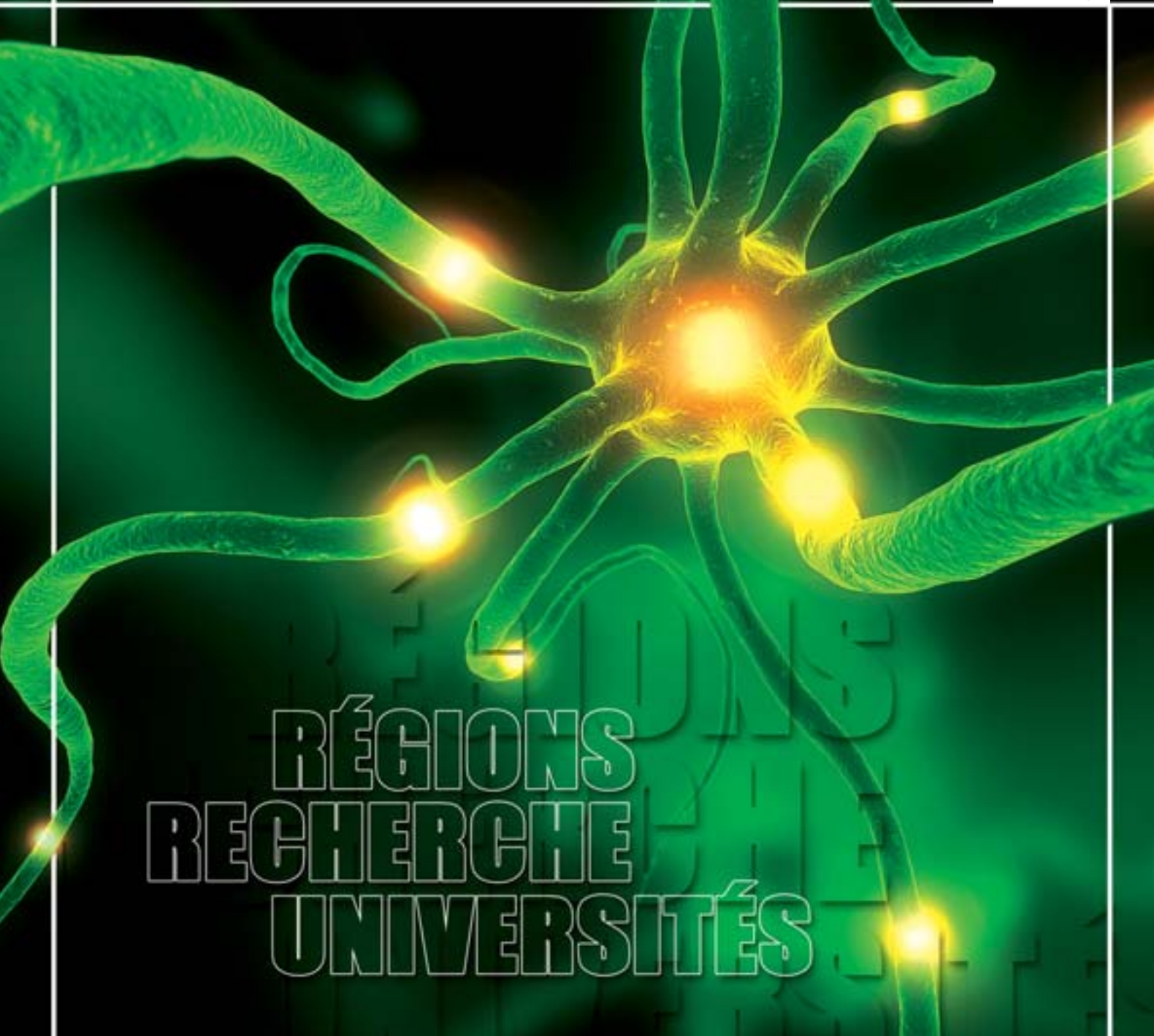


VRS

n° **371**
oct./nov./décembre
2007
Prix au numéro : 8€



La Vie de la recherche scientifique



RÉGIONS RECHERCHE UNIVERSITÉS

→ **ÉDITORIAL** : Liberté de la recherche scientifique menacée → **CNRS, ANR, UNIVERSITÉS, INDUSTRIE** : Entretien avec Albert Fert, prix Nobel de physique 2007 → **LOI LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS** : Oppositions et mobilisations s'amplifient → **LE TERRITOIRE EN FRANCE** : Niveau structurant des politiques scientifiques ? → **RECHERCHE ET TERRITOIRE** : Inégalités des régions → **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** : « Les régions partenaires essentiels laissés de côté » → **HORS CHAMP** : La lettre de Guy Môquet instrumentalisée.



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

N° Indigo 0 825 33 30 30

© 15 € TTC/mois

Liberté de la recherche scientifique menacée

La même logique est à l'œuvre, du Pacte pour la recherche à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), puis dans l'interdiction faite au conseil administration du CNRS de délibérer sur son plan stratégique « Horizon 2020 ». Il s'agit de réduire la liberté de recherche et d'enseignement au nom d'une culture de projets à court terme.

Le Pacte pour la recherche a établi un contrôle étatique direct de la recherche prise dans l'étau d'agences entièrement nommées. L'Agence nationale de la recherche (ANR) attribue des moyens financiers qui se substituent aux crédits d'intervention des organismes. L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) confisque l'évaluation des unités de recherche au Comité national de la recherche scientifique et aux autres commissions scientifiques spécialisées et les prive de leur rôle dans la prospective scientifique.

La loi LRU concentre des pouvoirs exorbitants entre les mains des présidents d'université. Dans ce cadre, le gouvernement prépare l'accueil des unités mixtes de recherche (UMR) sous la responsabilité scientifique et financière des universités et l'embauche de personnels contractuels en lieu et place de titulaires pour assurer le développement de l'enseignement et de la recherche.

L'interdiction faite au CNRS de débattre de son plan stratégique est une nouvelle étape du dispositif qui vise à lui retirer sa capacité de définition d'une politique scientifique indépendante, à long terme, pour le transformer en « agence de moyens ». Devant la réaction de la communauté scientifique, le ministère a créé un groupe de travail animé par François d'Aubert, ancien ministre, dont un des « sujets chauds » est le sort réservé aux UMR.

Ce dispositif a pour traduction concrète le budget 2008 qui ne crée aucun poste et n'attribue aucun moyen de base aux universités et aux établissements de recherche. Toutes les augmentations de crédits vont à la recherche sur projets et à des entreprises privées, sous forme de crédit impôt recherche sans aucune contrepartie. Dans ce contexte, il est clair que l'affaiblissement du CNRS ne se traduira pas par le renforcement des universités. Au contraire, il s'agit de la déstructuration de notre système de recherche fondé sur une logique de coopération scientifique. C'est la raison pour laquelle la protestation grandit dans les laboratoires. « *Il faut des années pour créer un bon système de recherche, quelques mois pour le dilapider* » reconnaît lui-même le président Nicolas Sarkozy. ■



Le 27 novembre 2007



Jean-Luc Mazet
Secrétaire général du SNCS-FSU

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication** : Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef** : François Bouillon et Jean-Marc Douillard → **Comité de programmation** : Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro** : Henri Audier, Myriam Baron, Alain Beretz, François Bouillon, Marc Champesme, Jean Fabbri, Albert Fert, Daniel Filâtre, Jacques Fossey, Marc Gontard, Christian Laval, Jean-Pierre Liautard, Marie-Pierre Mairesse, Olivier Mattéoni, Jean-Luc Mazet, Guillaume Merland, Patrick Monfort, Mireille Privat, Alain Rousset, la section SNCS d'Orléans → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Illustration** : Fotolia.com. Couverture : © SEBASTIAN KAULITZKI/FOTOLIA.COM. Photographies : © CNRS Photothèque/MÉDARD LAURENCE → **Impression** : Imprimerie De Chabrol CAP 18. Case postale 49. 189, rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 → **Routage** : Improfi → **Régie publicitaire** : ■ Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (contact@comdhabitude.fr/www.comdhabitude.fr) → **Promotion** : Annie Huet → **Informatique, Web** : Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 0409 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

VRS 371

octobre/novembre/décembre 2007

→ ÉDITORIAL	p. 03
Liberté de la recherche scientifique menacée. Jean-Luc Mazet	
→ ACTUALITÉS	p. 06
Albert Fert, prix Nobel de physique 2007 : CNRS, ANR, universités, industrie. Albert Fert	p. 06
Loi libertés et responsabilités des universités : oppositions et mobilisations s'amplifient. Marc Champesme	p. 08
Transformons les universités françaises. Jean Fabbri	p. 09
Un budget en croissance de 1,8 milliard ? Une arnaque de 1,7 milliard ! Henri Audier	p. 11
Association CNRS-université au sein des UMR : « Un rôle très positif sur la structuration de la recherche et son niveau ». Olivier Mattéoni, Jean-Luc Mazet, Patrick Monfort, Mireille Privat	p. 13
Démission de Christian Bréchet sous la pression des financiers de Metagenex. Jean-Pierre Liautard	p. 17
Démission de Bréchet, entre économie et science : affinités électives ou connexions mortelles ? Jean-Pierre Liautard	p. 18
→ RÉGIONS, RECHERCHE, UNIVERSITÉS	p. 21
Le territoire en France : niveau structurant des politiques scientifiques ? Daniel Filâtre	p. 22
Région Alsace : les conditions d'une politique locale de recherche. Alain Beretz	p. 25
Île-de-France : priorités et défis pour la recherche. Marc Champesme	p. 28
Bretagne : la région s'investit dans la recherche. Marc Gontard	p. 30
Région Centre : la nouvelle politique recherche appliquée en 2007. Section SNCS d'Orléans	p. 32
Recherche en Nord-pas-de-Calais : le retard se rattrape. Marie-Pierre Mairesse	p. 34
Recherche et enseignement supérieur : « Les régions, partenaires essentiels laissés de côté ». Alain Rousset	p. 36
Recherche française et territoire : inégalités des régions. Jacques Fossey	p. 38
Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 : « Une volonté de relancer la décentralisation en France ». Guillaume Merland	p. 40
Collectivités territoriales et université : outil d'aménagements des territoires. Myriam Baron	p. 42
Enseignement supérieur en régions : moteur de la croissance selon l'OCDE. François Bouillon	p. 45
Résolution du parlement européen : contribution de la politique régionale à la capacité d'innovation de l'Union Laurence Médard : un regard sur le CNRS	p. 46 p. 47
→ HORS CHAMP	p. 48
Culture de l'émotion : la lettre de Guy Môquet instrumentalisée. Christian Laval	p. 48
→ ABONNEMENT/ADHÉSION	p. 51

Collection **Sémaphores**

Littérature et sociologie

Éditeur associé par
Philippe BAUDORRE
Dominique BABATÉ
Dominique FIORT



PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

Ce livre collectif, issu d'un colloque organisé par la Société d'Étude de la Littérature Française du XX^e siècle, le premier sur ce sujet, fait le point sur une des interactions les plus fécondes entre sciences humaines et littérature en étudiant les relations (de complémentarité, de concurrence, d'échanges ou d'allers-retours) entre la sociologie et le champ littéraire. Il s'agit de voir en quoi certaines approches sociologiques du texte littéraire tiennent compte de sa spécificité esthétique et enrichissent sa compréhension, mais aussi en quoi la littérature se nourrit depuis un siècle des réflexions sociologiques.

Prix du livre : 19 €

Titres Parus dans la même collection

Stéphanie DELAYRE

Driss Chraïbi, une écriture de traverse, 25 €

Isabelle POULIN

Vladimir Nabokov, lecteur de l'autre. Incitation, 26 €

Kangni ALEMDJRODO

Rachid Boudjedra, la passion de l'intertexte, 23 €

Philippe BAUDORRE

La Plume dans la plaie. Les écrivains journalistes et la guerre d'Algérie, 26 €

Éric BENOIT

Écrire le cri : Le Livre des questions d'Edmond Jabès. Exégèse, 16,77 €

Diffusion/Distribution : CID diffusion
131 boulevard Saint-Michel
75005 Paris
<http://www.lcdpu.fr>

La Vie de la recherche scientifique [VRS] explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN
INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Télécopie :

Mobile :

Dom. :

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifique (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.

Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : snca@snrs-bellevue.fr. Site Web : www.snca.fr

RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

ALBERT FERT, PRIX NOBEL DE PHYSIQUE 2007

CNRS, ANR, universités, industrie

Couronné par le prix Nobel de physique 2007 pour ses travaux sur la magnétorésistance géante (GMR) et la spintronique, Albert Fert défend le rôle essentiel du CNRS pour coordonner la recherche en France.

ALBERT FERT

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE À L'UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE (UMR), CNRS-THALES.

Comment analysez-vous la temporalité de la recherche et des découvertes scientifiques ?

→ **Albert Fert** : Avec le prix Nobel, les médias focalisent sur une découverte de 1988 – la magnétorésistance géante (GMR), aux applications importantes – qui, à mon avis, ne représente qu'une étape d'un très long processus qui a conduit de recherches très antérieures au développement actuel de la spintronique. Cela a commencé par des études purement fondamentales sur l'influence du spin sur la mobilité des électrons dans les matériaux magnétiques. Il y a eu ensuite la rencontre entre cette base de physique fondamentale et les nanotechnologies naissantes. Les idées sur l'influence du spin sur la mobilité des électrons ont pu alors être exploitées dans des multicouches magnétiques pour arriver à la GMR. Toute une recherche s'est ensuite développée pour découvrir d'autres phénomènes liés aux effets de spin et a révélé un domaine très vaste, la spintronique. La GMR n'est qu'un moment dans ce développement qui s'ouvre aujourd'hui sur de nombreux nouveaux axes de recherche : les phénomènes de spin-transfert avec des applications, par exemple, dans les télécommunications, la spintronique avec semi-conducteurs, la spintronique moléculaire, domaine émergent débouchant, peut-être, sur des applications dans une dizaine d'années.

Ce n'est qu'un long chemin...

→ C'est un long chemin où l'on découvre de nouvelles choses à chaque tournant. On avance et, à un tournant, on voit un nouveau paysage et une direction de recherche intéressante dans laquelle on s'engage. Ou alors apparaît une possibilité d'application sur laquelle on peut lancer une activité de recherche appliquée.

Vous ne vous inscrivez pas dans une politique de projets ou de créneaux !

→ Je ne suis pas contre une agence de financement sur projet comme l'ANR. Elle a un rôle à jouer : donner une impulsion à certains axes de recherche prioritaires, ou encore lancer de jeunes équipes brillantes

qui peuvent se trouver freinées par l'environnement de leur labo. Mais l'ANR ne peut pas faire le travail que le CNRS est par contre adapté à faire et qu'il accomplit remarquablement : de réflexion sur une politique scientifique à long terme, de coordination, de structuration des équipes, de répartition des équipements entre les laboratoires en évitant les redites, de participation à la mise en place de grands instruments et de pôles de technologies. À l'ANR, un projet est accepté ou refusé. Avec les directions scientifiques du CNRS, on peut avoir une relation très directe, un dialogue pour convaincre d'un projet hors des modes. J'ai pu convaincre le CNRS de financer certains de mes projets sur les multicouches magnétiques à l'époque où ce domaine de recherche était très marginal.

L'ANR doit jouer un rôle limité selon vous ?

→ Dans tous les pays, de telles agences existent. Cela donne de l'initiative aux chercheurs en tant qu'individus, sans avoir à passer par la hiérarchie de leur laboratoire, ce qui n'est parfois pas facile. Mais il faut aussi le CNRS pour coordonner. L'agence, c'est la carotte et le CNRS c'est parfois le bâton ! Le CNRS est assez énergique pour restructurer les labos, pousser certains chercheurs à changer de sujet, les aider à le faire en les connectant à une autre équipe. Je crois fermement que le CNRS est un très bon outil, globalement le rapport qualité-prix du CNRS est excellent. Je sais que, pour le critiquer, ses adversaires trouvent souvent des exemples dans les sciences humaines mais je connais trop mal ce domaine pour en juger.

Et l'université ?

→ Les laboratoires du CNRS sont en majorité des labos mixtes (UMR) associant CNRS et universités. Le CNRS est devenu le moteur de ces laboratoires et il faut se demander pourquoi. Pourquoi la politique scientifique de ces labos est-elle définie plus par le CNRS que par les universités ? Essentiellement pour deux raisons. La plupart des enseignants-chercheurs sont surchargés par leurs tâches, d'enseignement et autres, qui se sont considérablement alourdies. Il est devenu

difficile pour beaucoup de combiner enseignement et recherche pour être compétitifs au plus haut niveau dans la recherche internationale. Il n'est donc pas étonnant que le CNRS soit devenu le moteur de beaucoup d'unités mixtes. Les universités ont eu aussi d'autres soucis que la recherche pour pouvoir se consacrer à la définition de la politique de recherche des unités mixtes. Le suivi des unités par le conseil scientifique de l'université, le vice-doyen recherche et le responsable recherche de chaque discipline n'a généralement rien à voir avec la relation forte entre unités et CNRS où, dans chaque discipline, des directeurs scientifiques suivent de près la vie des laboratoires.

Que préconisez-vous ?

→ La première chose à faire : redynamiser la recherche des enseignants-chercheurs. Je plaide, depuis longtemps, pour la diminution des charges d'enseignement. Globalement ce ne pourrait être qu'homéopathe, mais cela peut se faire de façon modulée par des détachements de relativement longue durée vers des postes d'accueil au CNRS ou à l'Institut universitaire de France, sur projet précis avec évaluation. Il faut encourager une plus grande perméabilité entre les deux catégories : chercheur CNRS et enseignant-chercheur. Donner la possibilité aux enseignants-chercheurs, surtout aux jeunes, de travailler dans les mêmes conditions que leurs collègues du CNRS ou ceux d'universités étrangères, américaines par exemple qui ont souvent deux à trois fois moins d'enseignement. Je plaide aussi pour que les CNRS participent davantage à l'enseignement des universités. Le système belge est assez bon avec des chercheurs qui ont un peu d'enseignement à leurs débuts et participent de plus en plus à l'enseignement de leur université au cours de leur carrière.

Concernant la gestion de la recherche à l'université ?

→ Le rééquilibrage de l'association entre CNRS et université dans des unités mixtes sera favorisé par la nouvelle loi sur l'autonomie. Mais il prendra du temps et ne se fera pas sans doute d'une façon homogène. Seules certaines universités y parviendront : on ne peut pas avoir 80 universités équivalentes sur le territoire. Même à l'intérieur de chaque université, il y aura des laboratoires en pointe qui devraient bénéficier de plus de financements et de postes d'accueil de la part du CNRS.

Et le recrutement ?

→ Excellent au CNRS, le recrutement est souvent très bon à l'université mais reste très hétérogène, avec un reproche fréquent de localisme dans certains établissements. Il me semble, qu'il y a 20 ou 30 ans, ce recrutement était aussi bon qu'au CNRS : il faut arriver à remonter la pente dans ce domaine. Introduire dans les commissions de recrutement une expertise extérieure importante comme le stipule la loi sur l'autonomie me paraît une bonne chose. Aux universités de corriger les défauts antérieurs avec un sys-

tème faisant appel à la fois à des élus et à des nommés d'organismes français ou étrangers afin d'obtenir le meilleur niveau de recrutement des enseignants-chercheurs. Il faudrait réduire les recrutements trop locaux, les « chasses gardées », les hégémonies de labos dans les commissions de spécialistes comme celle de mon ancien labo de physique des solides d'Orsay qui « raflait » tous les postes en section 28 !

Quelles sont vos relations avec l'industrie ?

→ Ma collaboration avec Thomson-CSF (Thales aujourd'hui) a été très importante pour la découverte de la magnétorésistance géante. Elle a été permise par la fabrication de multicouches avec les techniques d'épitaxie par jets moléculaires développées au Laboratoire central de recherche (LCR) de cette entreprise. Elle a pu se développer facilement car je connaissais bien des chercheurs du LCR qui avaient préparé une thèse à Orsay, certains dans mon équipe. Une discussion avec l'un d'eux, Alain Friedreich, pendant un congrès en Californie, a conduit rapidement au projet de collaboration. Ensuite le succès des études de multicouches magnétiques et le développement de la spintronique nous ont conduits à créer en 1995 l'unité mixte de physique CNRS/Thales. En France cependant, il existe souvent un tel fossé entre le milieu de l'industrie et celui de la recherche universitaire que le type de relation que j'avais avec le LCR Thomson-CSF n'existe pas. Aux États-Unis, beaucoup de cadres de l'industrie ont une thèse et sont familiers des universités américaines et de la recherche internationale. En France, dans certains secteurs de l'industrie, la proportion de docteurs est plus faible, certains cadres sont peu familiers, parfois intimidés par le milieu de la recherche. Les relations sont donc plus difficiles à établir malgré de la bonne volonté des deux côtés.

L'origine n'est-elle pas à trouver dans le dualisme université-grandes écoles ?

→ L'origine, c'est effectivement ce double système de formation. Très peu d'élèves des écoles d'ingénieurs préparent une thèse. Ce n'est pas valorisé. Ils ne seront jamais tout à fait familiers du monde de la recherche universitaire. C'est aussi difficile pour les docteurs venant de laboratoires universitaires d'être recrutés dans l'industrie. Cela élargit le fossé. Parmi les doctorants et postdocs passés par mon labo et experts des nanotechnologies de la spintronique, certains souhaitaient exploiter leurs compétences dans un laboratoire industriel. Ils ont pu le faire en Californie – à l'exception des polytechniciens qui n'ont pas eu de mal à être recrutés en France. Des solutions existent : valoriser le titre de docteur dans les conventions collectives pour inciter les élèves d'école d'ingénieur à préparer une thèse et favoriser aussi le passage d'universitaires dans l'industrie, utiliser également le crédit d'impôt recherche pour recruter des docteurs. L'enseignement de certaines écoles d'ingénieurs, très éloignées

>>>

» du monde de la recherche, est aussi en retard sur les avancées scientifiques et technologiques. Dans une interview au *Monde*, j'ai parlé de « *ringardise de l'enseignement scientifique des grandes écoles, à quelques exceptions près* ». Le doublement des étudiants dans des « écoles » de type actuel, comme le préconisent certains, amplifierait fortement les faiblesses du système français. Concevoir les écoles comme des instituts de technologie indépendants mais couplés à des universités et à leurs recherches, comme cela existe aux États-Unis, me paraît au contraire un bon principe.

Où en est Albert Fert en tant que chercheur ?

→ La découverte de la magnétorésistance géante date de 1988 autant dire un passé lointain et nous sommes

beaucoup plus excités dans notre équipe par nos actuels projets de recherche très prometteurs : génération d'oscillations hyperfréquence par transfert de spin, filtres à spin, transistors à spin, spintronique moléculaire, etc. 2007 sera d'ailleurs l'une de nos « meilleures années » en termes de publications ! Le plaisir de la recherche est double : plaisir intellectuel, plaisir de créer d'une part, plaisir du travail en équipe d'autre part. Les technologies sophistiquées que l'on utilise imposent que le travail soit collectif. Les collaborateurs qui m'accompagnent ont su insuffler un très bon esprit d'équipe au sein du labo et cela compte dans le plaisir de la recherche. ■

Entretien réalisé par Henri Audier, François Bouillon et Laurent Lefèvre

LOI LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS

Oppositions et mobilisations s'amplifient

À la veille de la journée nationale de grève et de manifestations du 20 novembre, la mobilisation de la communauté universitaire contre la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) arrive à un tournant.

MARC CHAMPESME

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS 13, COORDINATION SNESUP ÎLE-DE-FRANCE.

La mobilisation des personnels s'est construite dès le mois de mai avec les premières annonces du gouvernement sur la loi. Elle s'est poursuivie durant les mois de juin et juillet avec le vote de motions dans les conseils d'une grande partie des universités, dénonçant déjà les principaux dangers des différentes versions du projet de loi et manifestant ainsi leur opposition sans ambiguïté à ce projet destructeur.

Dans nombre d'universités ont aussi été organisées des assemblées générales ou des réunions d'information, souvent dans le cadre des « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » (1).

Dès la rentrée universitaire, après le vote et la promulgation de la loi en pleine période de

vacances, le travail d'information et de mobilisation contre la loi a repris, souvent à l'initiative des syndicats de la FSU (2).

Ce n'est cependant qu'avec le développement et la médiatisation de la mobilisation étudiante, que l'on a pu observer une implication significative des personnels dans l'action, concrétisée par l'organisation d'assemblées générales de personnels dans un nombre de plus en plus grand d'établissements.

Ces assemblées rassemblent souvent un nombre important de participants qui décident alors de s'impliquer aux côtés des étudiants dans la lutte contre la loi LRU, allant même dans certains cas jusqu'à décider de se mettre en grève. La journée nationale d'action du 20 novembre aura

joué un rôle catalyseur important dans cette mobilisation.

En ce qui concerne les étudiants, les premières assemblées générales ont été organisées à l'initiative des organisations membres du « collectif étudiant contre l'autonomie des universités » (CECAU), c'est-à-dire, SUD étudiant, la Fédération syndicale étudiante (FSE), des militants de l'UNEF se prononçant pour l'abrogation de la LRU, l'Union des étudiants communistes (UEC) et les Jeunes communistes révolutionnaires (JCR).

En conséquence, les revendications portées dès le début de la mobilisation étudiante ont été assez radicales et larges allant jusqu'à contester l'ensemble de la politique menée par le gouvernement depuis l'investiture de Nicolas Sarkozy (3).

S'inspirant de modalités d'action ayant remporté un certain succès lors de la lutte victorieuse contre le CPE, le blocage a été prôné comme modalité incontournable, sans prendre en compte les tensions que ce type d'action avait suscitées dans les luttes précédentes.

Malgré cela et avec le renfort de l'UNEF, la mobilisation s'est néanmoins étendue et massifiée, gagnant un nombre de plus en plus important d'universités et mettant le gouvernement au pied du mur.

Dès le départ et avec un appui sans faille de la CPU, la stratégie gouvernementale a consisté à privilégier l'affrontement et la répression. Pensant probablement pouvoir rapidement étouffer par la force une mobilisation étudiante initiée par des organisations minoritaires, le gouvernement n'a pas pris la mesure du profond mécontentement étudiant qu'elle révélait. Valérie Pécresse allant même jusqu'à encourager les étudiants à participer aux assemblées générales. Ce que n'avait pas prévu la ministre, c'est que, au-delà de la question du blocage et malgré le tapage médiatique orchestré sur cette question, la quasi-totalité des assemblées générales se prononceraient massivement en opposition à la LRU.

Le gouvernement semble donc aujourd'hui s'engager dans une sorte de fuite en avant dans la répression le conduisant à multiplier des interventions policières dont la communication gouvernementale et les médias parviennent de moins en moins à masquer la brutalité et le caractère infondé. ■

Marc Champesme

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. www.assises-esr.fr 2. Cf. la campagne d'information dans les universités de Grenoble ou la « journée d'étude de Paris 3 sur la LRU » organisée à l'initiative de la section SNESUP locale le 26 septembre. 3. Cf. la déclaration finale de la première coordination nationale réunie à Toulouse.

Transformons les universités françaises

Conforté comme premier syndicat de l'enseignement supérieur lors des dernières élections au CNU, le SNESUP fait des propositions pour une tout autre logique de développement de l'enseignement supérieur que celle de la loi LRU.

JEAN FABBRI

MAÎTRE DE CONFÉRENCES DE MATHÉMATIQUES À L'UNIVERSITÉ DE TOURS SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNESUP-FSU.

Il se dit et il s'écrit tout et n'importe quoi sur les universités françaises. Acteurs majeurs de cet enjeu de société, les universitaires sont curieusement ignorés en tant que groupe social – groupe multiple mais, plus qu'on le croit, solidaire de ce qui est encore un grand service public. En mettant en avant les seuls individus dans une profession où l'engagement personnel est incontournable mais pas exclusif, on se prive de l'expérience et des propositions collectivement portées par les associations et les syndicats.

Ces exigences collectives sont portées au sein de l'université par le syndicalisme. Elles s'expriment notamment lors des élections. Par exemple, lors des élections du Conseil national des universités (CNU), les enseignants-chercheurs élisent par discipline les deux tiers des collègues qui sont appelés à prononcer les qualifications aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences, et à gérer, jusqu'ici, la moitié de leurs promotions.

Lors des dernières élections du CNU, le SNESUP arrive largement en tête, en nombre de voix et d'élus, des suffrages des universitaires, avec une participation élevée pour ce type de scrutin – près de 48 % et près de 2,5 % de plus qu'en 2003. Le SNESUP avait fait de son opposition à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) l'un des axes de sa campagne. Cette loi provoque en effet une inquiétude réelle à la fois précise et diffuse dont les effets de mobilisation contestataire sont loin d'avoir atteint leur apogée.

Aucun moyen nouveau n'a été attribué aux universités pour améliorer, en cette rentrée universitaire 2007, les conditions d'accueil et de réussite des nouveaux bacheliers et rendre plus lisibles et cohérentes les formations. Des demandes dans ce sens avaient pourtant été formulées de longue date par les étudiants et les enseignants du supérieur – exigences reconnues comme légitimes par tous les candidats des campagnes électorales du printemps 2007. Aucune avancée vers la >>>

»» convergence des taux d'encadrement entre filières universitaires et celles des classes préparatoires. Aucun emploi supplémentaire tant en enseignant, qu'en personnel technique, administratif ou des bibliothèques.

La situation actuelle des universités, plus largement de l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche en France, interdit pourtant le *statu quo*. Elle exige lucidité et audace. Lucidité pour poser les vrais constats : stagnation du nombre d'étudiants – loin des objectifs européens affichés il y a 10 ans pour l'horizon 2010 –, diminution d'entrée d'étudiants dans les filières scientifiques, recul du nombre de thèses soutenues, stagnation de la mobilité étudiante sortante, précarisation accrue des emplois dans le supérieur, très faibles recrutements ces dernières années – à peine plus de 500 inscrits supplémentaires lors des élections au CNU de 2003 à 2007.

Dans le même temps, les prouesses des universitaires sont indéniables et souvent collectives : accès et réussite dans le post-bac pour des milliers de jeunes, rayonnement international des universités françaises et de leurs enseignants-chercheurs, attractivité des statuts qui attirent des chercheurs de tous les pays.

La loi votée durant les vacances universitaires malheureusement justement ces statuts. Elle organise le désengagement financier de l'État par le recours aux fondations, par exemple. Elle favorise la substitution de contrats de toute nature, pour toutes les fonctions, dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les spécificités disciplinaires et les rythmes propres des activités de recherche seraient gommés par les procédures de recrutement organisées par cette loi qui fait du président d'université un manager « ordinaire », ignorant la dimension collégiale universelle des universités.

Contestation multiforme

Il n'est pas surprenant de voir une réelle contestation de cette loi s'organiser. Celle-ci prend et prendra sans doute de multiples formes : motions, assemblées générales, participation aux grèves et manifestations. Il faut mesurer toutes les initiatives un peu partout pour contourner, contrecarrer la loi. On compte déjà des votes en ce sens à Paris 6, Paris 1, au Havre, Pau, Paris 8, Amiens, etc.

L'appel à l'abrogation de la loi s'élargit. Non pas pour conserver en l'état un système universitaire qu'il faut transformer, mais pour en construire un autre, démocratique, efficace scientifiquement et socialement, appuyé sur un vrai débat scientifique et social. Le SNESUP porte cette double exigence qui converge avec les inquiétudes et les mobilisations étudiantes.

Adopté le 16 novembre, le budget 2008 n'autoriserait qu'à peine quelques minutes de plus de cours ou TD par étudiant. Est-ce cela la prétendue nouvelle responsabilité des établissements ? Ne dessine-t-il pas plutôt une concurrence violente où l'État renonce à toute régulation – si ce n'est *a minima* – et à toute ambition ?



© CNRS Photothèque/MÉDARD LAURE

Cette situation frise le mépris quand le gouvernement refuse de procéder à des allègements systématiques pour tous les nouveaux enseignants-chercheurs. Ces allègements demandés par toute la communauté scientifique et universitaire (1) permettraient à ceux-ci de prolonger et d'infléchir leurs activités de recherche et, dans le même temps, de construire des pratiques pédagogiques réfléchies et novatrices.

Les universités françaises ne souffrent pas de ne pas pouvoir recruter à prix d'or tel ou tel chercheur français ou étranger. Les mésaventures sportives sont édifiantes : les équipes fabriquées à coup de millions ne gagnent pas toujours. Elles n'encouragent pas davantage les pratiques de masse. Peut-on attirer les nouvelles générations vers les exigeants métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur avec des salaires de début de carrière, après 9 ans d'études après le bac en moyenne, qui dépassent à peine les 1 700 euros nets ?

C'est bien d'un authentique système universitaire unifié, ouvert et diversifié, démocratique dans ses fins et son fonctionnement, appuyé sur un investissement réel, constant, durable de la puissance publique qui est nécessaire. Nombreux sont les universitaires qui inscrivent leurs pratiques et leurs engagements en ce sens. C'est là l'espoir. ■

Jean Fabbri

NOTES ET RÉFÉRENCES

Comme 5 autres depuis mai 2007, ce texte envoyé au journal *Le Monde* en novembre est resté non publié par ce quotidien à la date d'impression de la VRS.

1. Demi-service d'enseignement durant 2 ou 3 ans.

UN BUDGET EN CROISSANCE DE 1,8 MILLIARD ?

Une arnaque de 1,7 milliard!

Il n'y a pas d'augmentation des financements de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le budget 2008. C'est ce que montre une approche globale, complétée par une étude de la stagnation des financements sur les chapitres importants, exception faite des aides au privé.

HENRI AUDIER

DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNCS.

Bravo ! Encore bravo ! Une croissance de 1,8 milliard d'euros soit + 7,8 % pour le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ! Exactement les promesses de Sarkozy. Mais malheureusement, ce budget est cosmétique et artificiellement gonflé. Tout y est truquage. Qu'il s'agisse de l'emploi, des moyens, de l'attractivité des carrières, de l'effort pour le premier cycle, la croissance de ce budget mesure l'ambition du président pour la France. Elle est nulle.

Autopsie d'une manipulation de l'information

D'abord, si on table sur 2 % d'inflation, maintenir le pouvoir d'achat des 23 milliards des financements (budget, agences et fiscalité) nécessite 460 millions (M€). La croissance, en euros constants, est donc de 1340 M€.

Ce budget 2008 inclut des régularisations budgétaires pour l'année 2007 d'un montant de 470 M€. Cela correspond à des évolutions salariales et des cotisations retraites non versées aux établissements en 2007. Cela permet au gouvernement d'annoncer une « croissance » de 5 % des budgets 2008 des EPST. S'il est bien de payer ses dettes, on ne peut assimiler cela à des mesures d'expansion. Il faut donc les déduire des 1340 M€, ce qui ramène la croissance annoncée à 870 M€.

Ces 870 M€ incluent 455 M€ de dégrèvements fiscaux, dont 390 en crédit d'impôt. À ce stade, il ne reste que 415 M€ pour financer les mesures nouvelles.

Sur les 330 M€ du budget ajoutés pour les constructions universitaires, 200 M€ sont un ratissage pour trois chantiers (Jussieu, Mulhouse, Collège de France). Il ne reste plus alors que 215 M€.

110 M€ (dont 60 à l'Oseo) correspondent à des transferts de ligne de l'aide au privé du ministère

de l'Industrie à celui de la Recherche (1). Il reste donc 215 - 110 (1). Mais ce budget est « initial », des « coupes » de printemps sont déjà prévues. Dans ce cas, le budget baisserait. Les promesses de Sarkozy, quand elles sont positives, sont tout aussi fiables que celles de Chirac.

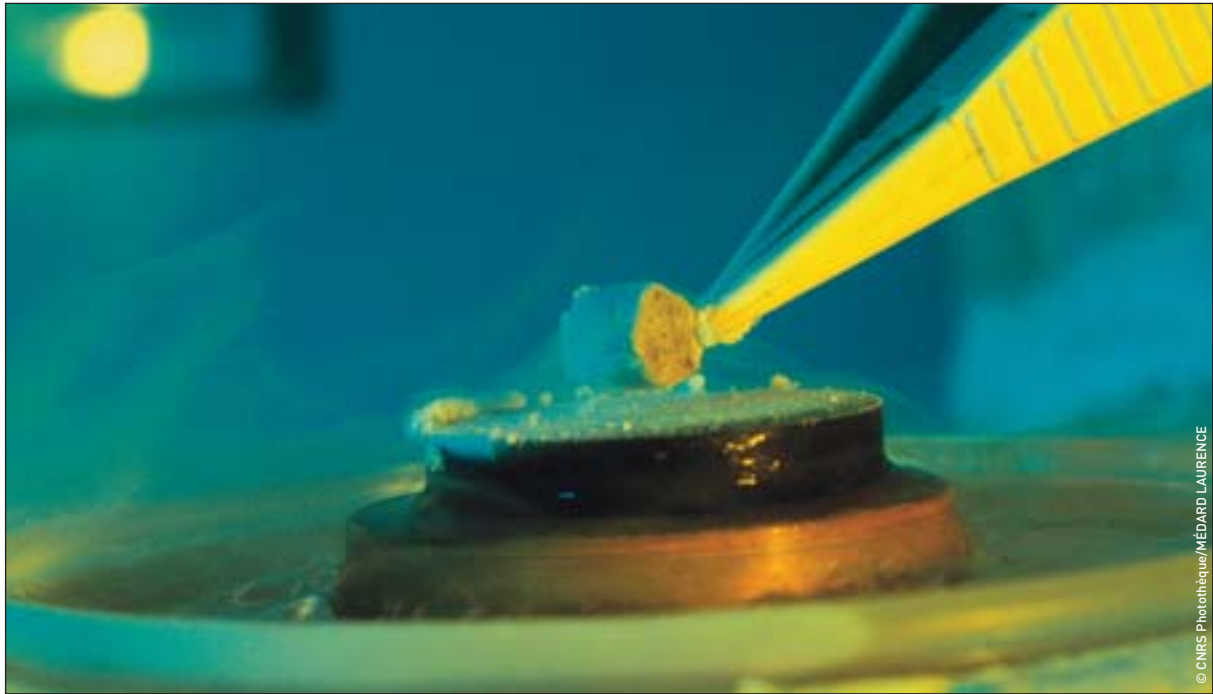
Des anti-priorités pour le service public

D'abord l'emploi, l'attractivité et l'avenir sont délibérément sacrifiés. Il n'y a aucun emploi statutaire créé au budget et cela durera 5 ans (V. Péresse à Toulouse). La recherche étant une activité de matière grise, sa croissance est d'abord celle de son potentiel humain. En augmentant encore le nombre de CDD sans débouchés sur des emplois stables, ce choix renforcera la tendance des étudiants à fuir les masters recherche. Avec toutes les conséquences que cela aura sur la qualité du recrutement, y compris dans la recherche privée.

Ce budget ne permettra pas non plus d'allègements de service des enseignants-chercheurs en faveur de la recherche, ni d'effort pour mieux encadrer les premiers cycles afin de limiter l'échec. Les mesures en faveur des doctorants (1 000 moniteurs de plus) sont très loin du signe fort qu'il fallait donner. Quant à la revalorisation des carrières, c'est en moyenne 7 euros par mois de plus pour chacun des personnels de recherche. Sans doute moins que la baisse du pouvoir d'achat subie par la fonction publique.

Par ailleurs, l'objectif majeur de la lutte contre l'échec dans l'université est remis à l'an d'après. 40 M€ y sont affectés (10 fois moins que le crédit d'impôt). Aucun poste n'est créé pour un encadrement permettant un suivi individualisé. 14 M€ seulement pour la licence, mais seulement utilisables à partir de septembre 2008...

»»»



© CNRS Photographique/MÉDARD LAURENCE

»» Enfin, les moyens des laboratoires sont en stagnation. À l'exception de quelques investissements en amont de problématiques industrielles au CEA, au CNES ou à ITER, il reste 6,4 M€ (moins que l'inflation) pour la recherche universitaire et rien sur les crédits de base des organismes, semble-t-il même pas l'inflation. Avec la « réserve » de 6 % obligatoire (pour les « coupes » de printemps), c'est autour de 15 % à nouveau que pourraient baisser les crédits des unités.

La seule croissance envisagée sera donc orientée par contrats venant de l'Europe, du privé et surtout de l'ANR (130 M€). Mais la croissance globale restera faible puisque 30 % des contrats ANR iront au privé ; dans le public, la moitié sera dépensée en CDD. En moyenne, ANR comprise, les moyens des labos progresseront donc au mieux comme le PIB. Moins que lui en fonction de la régulation budgétaire au printemps.

L'aide à la recherche privée : arroser le sable

Pour les entreprises, c'est l'État-providence. En plus des dégrèvements fiscaux (+ augmentation montrée plus haut comme fictive), les crédits de l'ANR grossissent de 130 M€ (+16 %). Ceux d'Oseo de 60 M€ (+37 %).

Le gouvernement a choisi de porter le crédit d'impôt (3) pour les sociétés à 3,1 milliards en 2012 (donc de le multiplier par 7 en 10 ans), de le baser désormais sur le montant des dépenses de recherche (et non plus sur l'accroissement de celles-ci) et de le dé plafonner, toutes choses favorables aux grands groupes qui en profitent déjà pour 90 %, avec leurs PME-filiales. Entre 2002 et 2006, l'aide de l'État a été multipliée par

un facteur voisin de 4, sans qu'il y ait eu de décollage significatif de la recherche privée. Tout se passe comme s'il y avait un effet, non pas d'entraînement, mais de substitution : plus l'État finance, moins le privé investit. L'État, pour le moins, devrait évaluer l'efficacité de ces aides, comme le demande la Cour des comptes.

Ce budget rend encore plus démagogique l'objectif gouvernemental de « deux établissements classés dans les 20 premiers et 10 parmi les 100 premiers mondiaux », comme celui de « porter l'effort de recherche à 3 % du PIB ». La France a déjà eu, depuis 50 ans, de mauvais budgets d'enseignement supérieur (1970-1980) ou de médiocres budgets recherche (1993-1995, 2003-2004). Mais jamais, à ce point, les deux à la fois. Sauf en 2004. Avec la réaction qui s'ensuit. ■

Henri Audier

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Notamment via l'Oseo et à la suite de la suppression de l'Agence pour l'innovation industrielle (All). Sa suppression laisse en plus au gouvernement un vrai milliard non dépensé en 2007. Celui-ci vient d'annoncer que sur ce milliard, 300 M€ seront utilisés pour financer des projets de moyennes entreprises. Cette dernière mesure est positive sous réserve d'inventaire.
2. Nous ne disposons que des chiffres globaux du site du ministère. Il faudra avoir les budgets des organismes pour une analyse plus fine. Le taux de 0,5 % est valable à 0,5 % près.
3. Voir l'article sur le crédit d'impôt sur le site SLR.
4. Multiplication par 2,7 du crédit d'impôt, 25 % des contrats ANR, pôles de compétitivité, All, Oseo, etc.

ASSOCIATION CNRS-UNIVERSITÉ AU SEIN DES UMR

«Un rôle très positif sur la structuration de la recherche et son niveau»

Associant chercheur et enseignant-chercheur, les unités mixtes de recherche (UMR) participent à la structuration de la recherche entre universités et organismes. Tous membres d'une UMR, les intervenants de cette table ronde débattent des avantages et des évolutions possibles de cette coopération.

OLIVIER MATTÉONI¹, JEAN-LUC MAZET², PATRICK MONFORT³, MIREILLE PRIVAT⁴

1) MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS I PANTHÉON-SORBONNE, SYNDIQUÉ AU SNESUP.

2) CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNCS.

3) DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNCS.

4) PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, SYNDIQUÉE AU SNESUP.

→ **Mireille Privat** : L'interaction entre la recherche dans les universités et un organisme comme le CNRS joue un rôle très positif sur la structuration et l'évolution de la recherche et sur son niveau. Je peux en témoigner à travers ma triple expérience : d'un laboratoire purement universitaire où j'ai passé ma thèse, d'un labo propre CNRS où j'étais la seule enseignant-chercheur et de mon labo actuel : une UMR. En l'absence de ce facteur structurant, les enseignants-chercheurs en sciences dures ont souvent tendance à trouver des moyens de recherche «en courant les contrats» un peu au hasard. Ou alors ils font de la recherche à la Nimbus en suivant leurs impulsions. Cela est parfois bénéfique mais en général dommageable pour l'ensemble des chercheurs. Un contact organisé entre les organismes et l'université se révèle très fructueux. Cela apprend à définir des objectifs de recherche, à se donner les moyens. Les crédits récurrents même en baisse constituent un autre aspect intéressant.

→ **Patrick Monfort** : En associant des enseignants-chercheurs avec une double charge et des chercheurs dont la vocation consiste à se consacrer à temps plein à la recherche, l'UMR participe à la structuration de la recherche. Cette coopération dynamise la recherche. L'UMR permet de structurer le laboratoire. Elle participe à la structuration de la recherche à l'université et sur le plan national.

→ **Olivier Mattéoni** : Mon expérience en sciences humaines au sein d'une UMR d'histoire médiévale montre que la structure UMR est tout à fait bénéfique pour la recherche. La confrontation entre enseignants-chercheurs et personnels CNRS apporte aux uns et aux autres, et aussi à nos doctorants. Une

part de leur encadrement, par exemple certains séminaires, est assurée par le personnel CNRS. Les problématiques et les méthodologies s'enrichissent de cette proximité et le personnel CNRS contribue beaucoup à cet enrichissement.

→ **Patrick Monfort** : L'UMR, c'est avant tout la notion d'équipe dans laquelle les personnels travaillent ensemble. Le nouveau mode de financement de la recherche – basculant majoritairement sur un financement sur projets – fait voler en éclats la structuration interne de l'UMR. En écologie, nous travaillons depuis longtemps avec ce mode de financement. Mais il prend de plus en plus d'ampleur. Aujourd'hui, les jeunes chercheurs, premiers bénéficiaires de ces financements sur projets, considèrent souvent que l'UMR est un frein à leur propre activité. Ils connaissent ce mode de fonctionnement à travers leur post-doc en Amérique du Nord. Pour eux, l'UMR est une contrainte qui oblige à un fonctionnement communautaire. Ils estiment qu'avec ces financements individuels, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Si on ne revalorise pas une partie du fonctionnement des UMR sur la programmation, sur le soutien de base, ce problème s'accroîtra et justifiera la disparition des UMR.

→ **Mireille Privat** : Avec ce financement essentiellement sur projet qui veut nous être imposé – des contrats avec des objectifs très définis et à court terme majoritairement –, on retombe sur les défauts que l'on a connus et que l'on connaît avec les labos qui ne sont pas associés aux organismes. Les programmes du CNRS induisent une notion d'objectif mais cette contrainte est structurante. Je ne suis pas spécialement attachée à la structure UMR mais le rattache-

>>>

» ment à un organisme qui développe une vision de la recherche qui ne soit pas strictement utilitaire s'avère vital. Si on n'a pas accès à un financement différent de ce que propose l'ANR, on va aboutir au massacre de la recherche telle qu'on la conçoit et qui ne se limite pas à une étude en vue d'applications.

→ **Jean-Luc Mazet** : L'existence des UMR est indissociable de l'attaque actuelle portée contre le plan stratégique du CNRS. Les UMR représentent les briques de base pour construire une stratégie de recherche en partenariat avec les universités. Leur indépendance repose essentiellement sur la capacité du CNRS à définir une stratégie à long terme. Ce qu'actuellement les universités n'ont pas les moyens de faire. Il faut qu'elles acquièrent cette capacité stratégique. Ce n'est pas en détruisant celle du CNRS qu'on leur permettra d'y parvenir.

→ **Mireille Privat** : La surcharge de travail des enseignants-chercheurs a rendu très difficile le lien et la pratique de la recherche. Un rapprochement du statut de chercheur et d'enseignant-chercheur – avec des garanties pour celui qui quitte temporairement son statut d'origine – me paraît très positif. On devrait pouvoir le faire beaucoup plus facilement. Avec les statuts actuels, un chercheur qui intègre le corps des enseignants-chercheurs est souvent très pénalisé dans sa carrière. La reconstitution des carrières dans l'enseignement supérieur est une véritable horreur. Un décret catastrophique constitue un obstacle à l'intégration des chercheurs dans le supérieur. Il devrait y avoir une fluidité beaucoup plus grande. Cela demande des aménagements très pensés de statuts et peut-être de conditions de travail.

→ **Patrick Monfort** : Avec la surcharge administrative, les conditions de travail – la qualité des métiers – se sont dégradées pour les deux catégories de personnel. Par exemple pour les enseignants, la charge à 192 heures équivalent TD avec les tâches administratives qui l'accompagnent n'a toujours pas évolué. Les carrières se déroulent très difficilement. Les personnels veulent changer – pour passer chercheur ou enseignant-chercheur – en espérant trouver de meilleures conditions de travail. Les blocages – au passage DR pour les chercheurs par exemple – conduisent certains de nos collègues à essayer de changer de statut sans une vraie vocation. On ne passe pas professeur des universités parce que l'on ne peut pas passer DR. C'est grave pour l'enseignement et le système. Il faut repenser des améliorations de passage de carrière. Mais si on ne change pas les conditions de travail et le déroulement des carrières, nous serons confrontés aux mêmes difficultés.

→ **Olivier Mattéoni** : Je partage ces constats. Faire de la recherche pour un enseignant-chercheur est parfois une gageure. J'aimerais un système beaucoup plus fluide sans qu'il y ait forcément changement de

statut. Celui d'enseignant-chercheur me convient. L'enseignement me plaît mais j'aimerais à certains moments pouvoir disposer de plages de temps uniquement pour la recherche et le travail d'écriture. Je peux le faire cette année car je dispose d'une délégation CNRS. Mais cette possibilité constitue aujourd'hui un exploit vu le faible nombre de délégations ! Il faudrait imaginer un système plus souple, en fonction des projets, offrant davantage de possibilités de délégation ou de semestre sabbatique.

→ **Mireille Privat** : L'année sabbatique pour les enseignants-chercheurs n'est pas obligatoire tous les sept ans comme cela existe dans d'autres systèmes. Les offres restent insuffisantes et les contraintes d'enseignement dans les universités empêchent certains collègues de demander ces années ou ces semestres.

→ **Olivier Mattéoni** : La fluidité réciproque que je souhaite permettrait une prise de conscience de ce que sont les métiers des uns et des autres, notamment celui d'enseignement qui me paraît important. Il est parfois sacrifié par quelques enseignants au profit de la recherche. Cela tient au fait que l'enseignement dans l'évolution des carrières n'est pas du tout pris en compte.

→ **Jean-Luc Mazet** : L'absence d'évaluation des enseignants est un problème grave auquel on se heurte actuellement. L'enseignement est un métier qui doit être évalué en tant que tel. Tant que les carrières d'enseignant-chercheur ne seront fondées que sur la qualité du dossier scientifique, sans évaluer la qualité de l'enseignement, on en arrivera à réserver l'enseignement aux chercheurs les moins performants. Pour s'opposer à cette attitude, il faut des passerelles entre les métiers. Du côté du CNRS, les postes d'accueil y sont adaptés et permettent une évaluation qui correspond à l'exercice du métier de la recherche. Il faut définir les outils d'évaluation du métier d'enseignant et les besoins d'échange entre les uns et les autres. Les surcharges de travail des enseignants-chercheurs et des chercheurs s'expliquent par un déficit du recrutement de toutes les catégories. Décharger les uns pour charger les autres ne permettra pas répondre aux besoins de formation, de cadres pour la recherche qu'elle soit publique ou privée d'ailleurs.

→ **Patrick Monfort** : Il faut des passerelles simples et faciles à mettre en application. Cela aurait dû être mis en pratique depuis longtemps au sein de la fonction publique qui le permet.

→ **Mireille Privat** : La fonctionnarisation du chercheur avait cet objectif. Sur le métier, il faut souligner que les enseignants-chercheurs ne reçoivent pratiquement aucune formation à l'enseignement. On ne met en œuvre aucune technique d'évaluation de l'ensei-



gnement. C'est l'une des tares du système français. Cette absence de formation et d'évaluation à l'enseignement rend plus difficile ce passage d'une activité purement de recherche à une activité incluant de l'enseignement. La pratique d'un enseignement qui force à une réflexion plus profonde sur la nature des connaissances peut être bénéfique pour la recherche. Les retombées dans les séminaires de laboratoire, dans le développement de certains aspects de la recherche en témoignent.

→ **Olivier Mattéoni** : En matière de formation, la situation diffère en sciences humaines : une part des enseignants-chercheurs recrutés ont un concours d'enseignement et souvent une expérience préalable dans le secondaire.

→ **Mireille Privat** : C'est rarissime dans les sciences dures. L'aspect enseignement reste pris en compte d'une façon minorée par rapport à son importance dans l'activité d'un enseignant-chercheur. On devrait exprimer une revendication plus forte sur ce sujet. Des systèmes d'évaluation ont été mis au point. Au Québec, il existe une pratique très ancienne, sûrement pas parfaite mais déjà bien rodée. Les moyens d'évaluation existent.

→ **Jean-Luc Mazet** : Avec l'ANR et l'AERES, la recherche sur projet dissocie un système global d'évaluation et le prive de sa vision d'ensemble. Le Comité national (CN) effectue l'évaluation des personnels dans le cadre de celle des unités de recherche. Il utilise cette connaissance pour analyser la conjoncture et proposer une

prospective scientifique. Cette capacité stratégique est complètement brisée par cette dissociation de l'évaluation. Il faut au contraire élargir le modèle du CN pour évaluer toutes les unités de recherche de façon comparative.

→ **Patrick Monfort** : Faut-il une énorme machine qui évaluerait tout ? À quoi servirait cette évaluation sans financements à la clé pour les labos ? Dans « le modèle ANR » qui finance les projets d'individus sur projet, l'évaluation des unités de recherche ne sert plus à rien. La logique de ce système va vers la suppression des UMR, pas seulement leur transfert vers les universités. L'AERES, critiquable par son fonctionnement et sa composition, ne pourra pas tout évaluer. À terme, elle n'évaluera que les grands centres de recherche, c'est-à-dire les centres universitaires souhaités dans la première version de la loi LRU, ceux qui ont les plus forts potentiels de recherche grâce à la forte implantation actuelle des organismes de recherche.

→ **Mireille Privat** : Mon expérience au sein du CN montre que c'est très positif d'associer l'expertise des labos et celle des chercheurs et des enseignants-chercheurs des UMR. Le CNU pratique une évaluation individuelle pour la qualification, la promotion détachée du contexte. Dans les universités, notamment en sciences humaines, certaines activités de recherche ne sont pas évaluées et même pas connues. Ce manque va persister avec l'AERES. ■

Entretien réalisé par Laurent Lefèvre et Anne Mesliand



DÉMISSION DE CHRISTIAN BRÉCHOT

Sous la pression des financiers de Metagenex

Les financiers de Metagenex ont obtenu la démission de Christian Bréchet. Le directeur général de l'INSERM avait lui-même contribué à créer cette start-up qui exploite un brevet dont il est à l'origine.

JEAN-PIERRE LIAUTARD

DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'INSERM, SYNDIQUÉ AU SNCS, SECTION DE MONTPELLIER.

Au départ, cinq chercheurs INSERM dont Christian Bréchet et son épouse P. Paterlini-Bréchet décident de déposer des brevets, à partir d'un travail réalisé au laboratoire qu'ils dirigent (1).

La méthode développée vise à séparer par filtration, c'est-à-dire en fonction de leur taille, des cellules circulantes de grandes tailles qui ne seraient pas d'origine sanguine car celles-ci sont plus petites. Parmi ces « grandes cellules », on peut trouver des cellules cancéreuses, ou des cellules d'origine fœtale chez les femmes enceintes.

Le procédé pourrait être utilisé pour suivre l'évolution d'un traitement anticancéreux ou pour identifier les anomalies chromosomiques ou les maladies génétiques sans avoir à recourir à l'amniocentèse. La méthode appelée ISET (2) a fait l'objet de brevets et de publications à partir de 1999. Une start-up, Metagenex, a été fondée par les inventeurs pour « développer et valider la méthode ».

C. Bréchet cède ses parts en février 2001 lors qu'il est nommé directeur général de l'INSERM. À la tête de l'organisme, il remplace progressivement le système de valorisation de l'INSERM (DVTT) par une société de droit privé INSERM-Transfert.

Cette dernière abondera au capital de Metagenex mais cela ne suffit pas. En juillet 2006, des capitaux provenant d'investisseurs privés AXA et BNP (3) sont apportés au projet, à la suite d'un appel de fonds, pour un montant de 2,5 millions d'euros. Les investisseurs largement majoritaires nomment David Znaty président du directoire de Metagenex. Celui-ci décide d'exploiter rapidement les brevets alors que les chercheurs pensent qu'il doit préalablement être procédé à une validation sérieuse du procédé. Cette clause aurait été insérée dans les contrats passés entre les inventeurs et les financeurs.

La direction de Metagenex juge qu'il n'est pas nécessaire de réaliser cette validation coûteuse en argent et en temps d'autant plus qu'un test similaire vient d'être validé aux États-Unis. Les proprié-

taires des brevets (4) estiment eux qu'il est dangereux et éthiquement contestable de vouloir commercialiser un test qui n'est pas validé correctement. La direction de l'INSERM refuse alors de signer l'avenant de cession de la licence exclusive des brevets.

Pour essayer de conforter sa position, l'INSERM fait appel au Comité d'éthique. Après examen, celui-ci considère qu'il ne lui revient pas de prendre position sur ce cas particulier. Il estime qu'il revient à la justice de résoudre l'imbroglio contractuel et de trancher entre les protagonistes. En revanche, le Comité d'éthique donne un avis général sur l'importance de la validation des tests diagnostiques et sur les règles qui devraient régir les relations entre inventeurs et actionnaires.

Face à ces refus et à ce qu'ils considèrent comme une attaque, les affairistes de Metagenex accusent le directeur général de l'INSERM de conflit d'intérêts. Ils se sont adressés aux membres du conseil d'administration de l'organisme dans ce sens et ont demandé aux ministres de la Recherche et de la Santé de nommer une commission. Celle-ci menée par l'IGAS-IGAENR considère que la position juridique de l'INSERM est fragile. Dans une lettre adressée à Christian Bréchet, G. Block (DGRI) et D. Houssain (DGS) demandent instamment à la direction de l'INSERM de céder les brevets. Bréchet démissionne. André Syrota, son successeur à la direction de l'INSERM, a-t-il cédé les brevets ? ■

Jean-Pierre Liautard

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Brevets INSERM, AP-HP, ParisV.
2. Isolation by Size of Epithelial Tumor cells.
3. Axa Investment Managers Private Equity Europe et Banexi Ventures Partners.
4. L'INSERM (via INSERM-transfert), l'université Paris V et l'AP-HP qui s'étaient engagés à les céder à Metagenex dans le courant 2006.

DÉMISSION DE BRÉCHOT, ENTRE ÉCONOMIE ET SCIENCE

Affinités électives ou connexions mortelles ?

La démission de Christian Bréchet, directeur général de l'INSERM, illustre la contradiction entre la nécessité éthique de valider un résultat par des recherches sur le long terme et la logique de la rentabilisation rapide des financeurs privés.

JEAN-PIERRE LIAUTARD

DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'INSERM, SYNDIQUÉ AU SNCS, SECTION DE MONTPELLIER.

Pour introduire un livre sur les relations entre la recherche et les intérêts privés aux États-Unis, la philosophe des sciences Isabelle Stengers rappelle la parabole du scorpion et de la grenouille (1). Un scorpion attendait au bord d'une rivière qu'il ne pouvait traverser sans risquer de périr noyé. Il héla une grenouille qui passait par là et n'eut pas de peine à la convaincre, en usant d'arguments moraux, de se faire transporter de l'autre côté du flot. La grenouille prit le scorpion sur son dos, mais arrivé au beau milieu du courant, le scorpion piqua à mort le batracien. Étonnée la grenouille expirante demanda dans un dernier souffle : « *Pourquoi as-tu fait cela, je vais mourir et tu vas périr noyé ?* ». Le scorpion ne peut que répondre : « *C'est ma nature, je n'ai pu m'en empêcher.* »

On peut trouver cette allégorie des relations entre la recherche scientifique et des puissances de l'argent exagérée voire erronée. Il faut souvent avoir vécu ces douloureuses expériences – où l'on se sent pot de terre projeté à toute force contre un pot de fer – pour prendre toute la conscience de la situation. L'expérience de chacun est instructive mais peut rarement dépasser le seuil de la notoriété personnelle.

Piégées et broyées par la machine devenue monstrueuse qu'ils ont délibérément et consciemment bâtie, les épreuves subies par les personnalités de premier plan devraient posséder une valeur pédagogique et être entendues comme un cri d'alerte. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la démission de Christian Bréchet (cf. p. 17). Comme la grenouille de la fable, il a été piqué par le scorpion financier qui agit selon sa nature. Nous allons essayer ici de comprendre les changements qui sont à l'origine de cette affaire, de façon à dégager la nature profonde des mutations en marche.

Dans sa forme moderne, c'est-à-dire jusqu'à la fin des « trente glorieuses », la connaissance scientifique est restée extérieure, en amont des développements technologiques et économiques.

Cette conception de la science a été définie, justifiée et conceptualisée dans le rapport « Science the Endless Frontier » remis en 1945 au président Truman par Vennevar Bush (2). Ce rapport a conditionné la structure de la recherche scientifique aux États-Unis, mais aussi indirectement dans l'ensemble des pays industrialisés. Il est basé sur l'idée que la recherche fondamentale doit être libre, indépendante et donc financée par l'État.

La science découvre les lois de la nature qui permettront en aval l'innovation technologique et donc le développement économique. Cette vision consacre la liberté de la recherche et considère que les retombées économiques sont inhérentes à l'évolution des connaissances. Encourager une science indépendante, en particulier des contraintes économiques, revient à favoriser le progrès technique et la prospérité de la nation.

Les dirigeants des pays industriels ont pris conscience que la science produisait des retombées dans les différents domaines de l'économie et du développement. La recherche a été considérée comme un aspect important de la politique nationale de ces pays et un enjeu géopolitique dans l'espace international. Une nouvelle catégorie est née, la science et son application pour la nation, qui a permis d'isoler la science de l'utilité technique et de l'innovation.

À la suite des années Reagan et Thatcher, la recherche anglo-saxonne a profondément modifié son rapport à la société. D'une science essentiellement tournée vers la connaissance, rendant compte principalement à la représentation nationale, elle s'est



© CNRS Photographique/MÉDARD LAURENCE

engouffrée vers le financement privé et la rentabilité économique. Les résultats dans ce domaine ont été décrits et analysés, puis vantés et montrés en exemple, principalement ceux des start-up. Les conséquences sur le développement de la science sont plus rarement prises en considération.

Plus récemment, les politiques français ont été éblouis par l'efficacité de l'innovation à l'anglo-saxonne. Aux prises avec les difficultés économiques, ils ont décidé d'appliquer les mêmes recettes à la recherche française. La direction générale de l'INSERM a accompagné et même souvent devancé cette volonté politique de faire de la recherche scientifique française un outil de l'innovation économique. Pour les chercheurs, la pression vers l'application et la valorisation économique est devenue la compagne de tous les jours. Le « publish or perish » se change inexora-

blement en « valorise ou disparaît ».

Aujourd'hui, les conséquences de cette marche forcée vers l'innovation commencent à être observées. De plus en plus d'équipes abandonnent la recherche cognitive pour suivre la demande économique, la seule qui soit bien financée. Malgré les discours rassurants, on constate l'écrasement lent mais inéluctable de la recherche fondamentale.

Les rétractations et les « fraudes » se multiplient. On peut attribuer ces dérives à des comportements individuels, mais il est incontestable que la pression ne peut que les accentuer voire les susciter.

La contrainte de la valorisation rapide entraîne d'autres effets pervers, comme la publication prématurée de résultats, mal ou pas validés mais qu'il faut breveter immédiatement, compétition oblige.

Une fois protégée par un brevet, le développement

»»

» de la « découverte » passe, plus ou moins rapidement, dans les mains des financiers. Leurs motivations diffèrent de celles des chercheurs qui doivent alors tout abandonner, jusqu'à leurs prétentions éthiques. L'affaire Metagenex et la démission du directeur général de l'INSERM découlent de cette logique implacable.

Dans cette affaire, la logique économique a affronté la logique scientifique. Cette dernière doit être rentable, elle ne doit pas faire la fine bouche sur de vulgaires considérations d'éthique. Combien pèse la raison scientifique face à un taux de rendement financier ? Il s'agit d'un conflit d'intérêts bien sûr, mais d'un conflit entre l'intérêt économique et l'éthique scientifique, entre la déontologie biomédicale et la logique financière.

L'affaire Metagenex est symptomatique de l'évolution de la recherche engagée par les « réformes » actuelles. Bréchet malgré tous ses efforts a été terrassé par le monstre qu'il a lui-même créé et nourri avec sa politique de valorisation à tout prix, de privatisation de la valorisation, de l'inféodation des crédits des laboratoires aux demandes économiques, d'assujettissement à une politique ministérielle qui remplace science par innovation et portée scientifique par impact économique.

Ici, c'est le directeur de l'INSERM qui est confronté aux milieux d'affaires. Que se passe-t-il quand un « simple » chercheur se trouve aux prises avec cette machine ? L'écume du conflit a-t-elle des chances de remonter jusqu'aux ministères ou de remplir les colonnes des journaux ? C'est peu probable ! Combien

de cas similaires restent dans l'ombre ? Quelles seront les conséquences pour une recherche discréditée et pour une science déconsidérée ?

De plus en plus lâchée par le financement public, la recherche scientifique s'engage résolument derrière les entreprises privées qui lui offrent les possibilités de travail refusées par les États. La finalité de la science n'est plus la connaissance mais la réussite économique. Elle n'est plus au service de la société mais des sociétés privées. Si elle ne veut pas être définitivement éliminée, emportée par le courant de l'histoire, comme la dépouille de la grenouille par le flot de la rivière, la recherche scientifique doit retrouver la confiance de la société et refuser, avant qu'il ne soit trop tard, les prétentions hégémoniques du pouvoir économique. On ne doit plus lire dans un journal économique et financier : « *La BNP et AXA, qui soutiennent Metagenex, ont finalement obtenu la tête de Christian Bréchet.* » ■

Jean-Pierre Liautard

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. STENGERS, I. Préface. In KRIMSKY, S. *La recherche face aux intérêts privés*. Paris : Les Empêcheurs de penser en rond, 2004. p 17.
2. BUSH, V. *Science : The Endless Frontier*. U.S. Office of Scientific Research and Development, Report to the President on a Program for Postwar Scientific Research. Washington, D.C. : Government Printing Office, 1945.

Révocation définitive du brevet de Myriad Genetics sur le gène BRCA1

La chambre de recours de l'Office européen des brevets (OEB) a rejeté le 27 septembre l'appel de Myriad Genetics et maintenu la révocation du brevet portant sur le gène BRCA1 et ses applications prononcée en janvier 2005. L'Institut Curie, l'APHP de Paris, l'Institut Gustave-Roussy, la Société belge de génétique humaine, les ministères de la Santé hollandais et autrichien contestaient ce brevet pour défaut d'activité inventive et insuffisance de description. Cette opposition avait été soutenue par une résolution du Parlement européen du 4 octobre 2001 qui exigeait qu' « aucune demande de brevets en Europe ne viole le principe de non-brevetabilité des êtres humains et leurs cellules ou gènes » et par une forte mobilisation. Le SNCS avait lancé une pétition qui affirmait son « *opposition aux brevets sur les séquences d'ADN en général et sur les prétentions de Myriad Genetics en particulier* ».



Régions, recherche, universités

Le transfert de certains pouvoirs de décision dans les régions est un phénomène récent qui suscite alternativement enthousiasmes et inquiétudes. Dans un pays centralisé comme le nôtre, le phénomène est considérable. Il a même entraîné récemment une réforme constitutionnelle. Il touche les mondes de la recherche et de l'enseignement. Il s'accélère.

L'année prochaine verra la mise en place des nouveaux contrats de projets États-régions qui se substituent aux contrats de plan États-régions. Dans le même temps, l'Europe invite les régions de France à changer certaines de leurs habitudes. Ces modifications, alliées aux projets du Pacte pour la recherche – PRES, notamment – et de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) prétendent esquisser un futur paysage national et régional de l'enseignement supérieur et de la recherche fort différent de celui que nous connaissons.

Pour ce dossier conçu et mis en œuvre avant les puissants mouvements sociaux de ces dernières semaines, nous avons fait appel à différents acteurs de la future et actuelle situation. Vous verrez que les visions du paysage sont contrastées, pour ne pas dire divergentes.

Jean-Marc Douillard

LE TERRITOIRE EN FRANCE

Niveau structurant des politiques scientifiques ?

L'émergence des PRES illustre dans le champ des activités scientifiques et universitaires une évolution repérable dans d'autres domaines d'intervention publique où l'État mobilise le territoire pour réorganiser son action.

DANIEL FILÂTRE

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL.

En France, les politiques publiques de recherche demeurent très fortement marquées par un pilotage centralisé aux mains de l'État et un système partagé entre universités et grands organismes publics scientifiques. Dans une telle organisation, l'État joue un rôle prépondérant par le financement de grands équipements et par des politiques incitatives, directes ou indirectes.

Trois évolutions concomitantes sont intervenues ces dernières années :

- La mise en concurrence et la spécialisation entre les diverses unités du système, notamment dans l'esprit d'une compétition scientifique internationale ;
- Le renforcement des financements sur projets au détriment des financements structurels stables ;
- Le rapprochement entre programmes scientifiques et actions finalisées pour assurer le développement et la compétitivité de la France.

Ces évolutions donnent aussi à voir l'émergence du territoire au travers de nouveaux sigles ou concepts, rapidement devenus le quotidien de chaque responsable scientifique : politique de site, PRES, pôle de compétitivité, RTRA... Ce

n'est pas tant la popularité du territoire ou ses dispositions magiques qui se trouvent ici convoquées que la manière dont l'action publique s'en saisit. Si le territoire peut être considéré comme un espace d'appropriation et d'organisation des activités humaines, il est aussi le lieu d'organisation du politique et donc l'un des leviers de la transformation de l'action publique.

Dans le champ des activités scientifiques où l'État demeure un acteur majeur, les principes de la gestion publique territoriale se mettent en œuvre – c'est-à-dire une cogestion des affaires publiques entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les institutions scientifiques. L'émergence des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) illustre cette dynamique.

« Développer la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, en s'appuyant sur les organismes de recherche, améliorer les coopérations entre les organismes, et contribuer au développement régional dans un cadre national cohérent » figurait parmi les propositions des États généraux de la recherche (1). Dans cette perspective, la création des PRES devait permettre d'assurer la dimension territoriale de la recherche en associant localement « les différents

partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et privée ».

Si le besoin est clairement ressenti d'améliorer la coordination des activités scientifiques d'une aire géographique donnée, sa structuration sera l'affaire de l'État au sein de la loi sur la recherche et par les orientations de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).

Cet exemple montre bien que le territoire devient un moyen d'organiser les activités scientifiques et universitaires – c'est-à-dire un outil de mise en œuvre d'une action publique globale, transversale et contextualisée dans le domaine des activités scientifiques et universitaires.

Transformation de l'action publique

Une première piste de réflexion montre que ce processus de territorialisation ne se restreint pas à un simple mouvement de décentralisation politique.

L'État reste l'acteur essentiel des politiques d'enseignement supérieur et de la recherche par ses financements mais aussi par le cadrage des modalités constitutives des PRES. Une évidente marge de manœuvre est laissée aux acteurs de chaque territoire.

Pour chacun des 9 PRES immédiatement constitués, on constate que le périmètre des compétences transférées, le choix des membres fondateurs ou associés et les priorités n'étaient pas identiques.

On assiste donc à des politiques constitutives où le territoire devient acteur et producteur de politiques publiques scientifiques et où l'État institutionnalise l'action collective pour peser sur la définition et la mise en œuvre de ces politiques. En même temps, il perd en partie de sa souveraineté puisque ces politiques reposent sur des dynamiques croisées où se mêlent les différents niveaux territoriaux et plusieurs institutions.

L'émergence des PRES ou la naissance des politiques scientifiques de site traduisent très clairement une évolution en cours – repérable dans de nombreux autres domaines d'intervention publique – où l'État mobilise le territoire pour réorganiser son action.

Cette transformation des formes de l'action publique peut devenir problématique pour au moins deux raisons : situations d'échange au plan territorial encore assez peu institutionnalisées dans le

champ des politiques scientifiques ; définition à construire de visions partagées par les acteurs. Il y a donc urgence pour que l'ensemble des acteurs du monde scientifique s'intéresse à ces nouveaux dispositifs.

La sociologie politique montre que cela n'est pas simple. La gestion publique territoriale rompt avec nos habitudes. Ballottés entre une logique institutionnelle et une logique d'intervention, les acteurs se trouvent confrontés à une double dialectique d'ordre et d'action inscrite dans le territoire.

La territorialité peut être considérée par les modalités par lesquelles tout individu ou institution s'efforce d'organiser l'espace en sphères d'influence. Tout acteur qui s'engage dans les dispositifs partenariaux de gestion publique territoriale est amené à cadrer son intervention en fonction de ses intérêts et de ses logiques d'action – ses ambitions de marquage institutionnel et politique – mais également à partir d'un projet commun.

En ce qui concerne les politiques

publiques de recherche, on constate que les EPST – au premier rang desquels le CNRS – n'ont pas su définir leurs modalités d'intervention et leur stratégie à l'échelle des territoires infranationaux.

Pour les universités, on assiste à un investissement fort sans pour autant que les logiques d'action n'aient été totalement validées. Étonnante situation où les uns s'engagent avec force dans une volonté de coopération et de structuration de leurs activités à l'échelle du territoire et les autres assistent à cette dynamique à laquelle pourtant, ils ne sauraient être étrangers.

Disparité entre régions

Une seconde piste de réflexion vise la différenciation entre territoires régionaux et métropoles universitaires. Le développement des politiques territoriales de recherche pose avec gravité l'extrême disparité entre les régions françaises comme en témoignent diverses études (2). Cette situation très hiérarchisée du système régional français d'enseignement supérieur et de recherche résulte des contextes démographiques, économiques et sociaux mais aussi de l'intervention

>>>

» politique. Ces disparités ont des conséquences mesurables sur l'émergence des politiques territoriales d'enseignement supérieur et de recherche. Pour y remédier, la première réaction est de revendiquer que l'État mette en œuvre des politiques correctives afin d'assurer, autant que possible, l'équité territoriale. Les choses ne sont pas si simples parce que l'on ne saurait lier – de manière mécanique – concentration des potentiels scientifiques et hiérarchie territoriale. Lorsque l'on mesure la force d'un système scientifique territorial, les potentiels scientifiques se trouvent en concurrence avec les dynamiques politiques qui les organisent (3). Et ces dernières jouent un rôle non négligeable, voire essentiel dans certains cas.

La première condition d'une politique publique de recherche et d'innovation à l'échelle régionale repose sur la capacité des acteurs publics et scientifiques à définir des objectifs communs et territorialisés.

Ces objectifs peuvent concerner des questions aussi diverses que les actions de valorisation, la coopération sur les projets de recherche et les équipements, la formation doctorale et pluridisciplinaire, l'élaboration de plateforme commune en direction des étudiants (portail unique, informations et suivi d'insertion professionnelle...), la mutualisation de ressources diverses.

Cette coopération repose sur des ingrédients assez classiques pour les spécialistes de l'action collective organisée : une envie commune, un référentiel partagé, l'apprentissage progressif pour

construire des compromis pérennes.

Les difficultés à construire cette coopération ne dépendent pas que des caractéristiques propres aux acteurs. La question centrale repose davantage sur la force des relations de proximité entre institutions scientifiques, pouvoirs publics et milieux économiques. Ces relations pouvant être inégalement développées.

On doit s'interroger sur la territorialité comme force nouvelle des dynamiques scientifiques. Indéniablement, elle peut jouer un rôle de facilitateur, du fait des processus d'appropriation de l'espace et de construction de représentations partagées. Elle peut également favoriser certaines relations, basées sur la confiance, l'accentuation des liens et des formes d'échange.

On pourrait croire alors que la proximité et la territorialité renforcent en quelque sorte les capacités d'action pour promouvoir de nouvelles politiques scientifiques : la qualité des relations liant les acteurs et finalement leur aptitude à innover, coopérer et agir. C'est tout du moins l'esprit qui préside à la naissance des pôles de compétitivité. Leur intérêt politique se fonde dans cette capacité à produire de manière plus ou moins visible des spécificités autorisant de nouveaux programmes de recherche et d'innovation.

Or les milieux scientifiques et universitaires sont plus habitués à des relations verticales et hiérarchiques avec l'État qu'à des rapports horizontaux avec les autres acteurs territoriaux, publics et privés. Outre les choix de l'État à donner aux acteurs économiques un

rôle majeur dans ces dispositifs particuliers, on voit aussi la difficulté des institutions scientifiques à les investir.

Ces nouveaux dispositifs d'intervention publique mobilisent le territoire. Ils se fondent sur la capacité de coordination et de structuration des acteurs concernés. Ils poursuivent comme principal objectif de coordonner des modalités d'intervention de plus en plus hétérogènes. Il faut les considérer avec sérieux au moment où l'on s'interroge sur les évolutions du fonctionnement et des structures de décision des universités et des EPST.

L'intermédiation (4) et sa condition la plus marquante, la négociation, deviennent les ingrédients nécessaires d'une action publique – ici scientifique. Même territorialisée, cette action publique demeure toujours essentiellement politique. Aussi, doit-on comprendre comment ces mécanismes transforment les relations entre les acteurs. Et surtout comment ils produisent sur ces acteurs en interaction un double effet, de structuration et d'alignement.

En face d'autres acteurs plus habitués à de telles évolutions, il m'apparaît essentiel que les universitaires et les scientifiques se hâtent de les investir. Non de manière mécaniste parce qu'ils seraient de nouveaux leviers de financement de leurs activités, mais comme des lieux de définition et de prescription des activités scientifiques territorialisées qu'ils deviendront progressivement. ■

Daniel Filâtre

→ Notes/Références

1. Association Sauvons la Recherche. *Les États généraux de la recherche : 9 mars-9 novembre 2004*. Paris : Tallandier, 2004. ISBN : 2-84734-228-1.

2. FILATRE, D. TRICOIRE, A. Analyse de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur. *Rapport DATAR*, 2004. Voir aussi les études de l'OST et de la DATAR sur ce sujet.

3. FILATRE, D. Politiques publiques de recherche et gouvernance régionale. *Revue Française d'Administration Publique*, 2004, n° 112, p. 719-730.

4. Fait pour un établissement de recueillir des ressources et de les mettre à la disposition de tiers.

RÉGION ALSACE

Les conditions d'une politique locale de recherche

Au carrefour de trois pays, la région Alsace possède des atouts essentiels pour jouer un rôle moteur au sein de l'espace européen de la recherche. Avec ses partenaires, elle souhaite faire évoluer un réseau d'universités alsaciennes, suisses et allemandes vers un PRES trinational.

ALAIN BERETZ

PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ LOUIS PASTEUR DE STRASBOURG.

Les interactions entre recherche et régions, ou plus généralement entre universités et collectivités, seront abordées à partir d'un éclairage de terrain et d'exemples alsaciens. D'autres questionnements convergents auraient également pu être traités : le rôle de la région dans le pilotage ou le financement de la recherche et celui des universités dans le développement régional.

Le soutien à la recherche est assez systématiquement mis en avant par les collectivités. Mais elles s'interrogent : financer la recherche ou *certaines* recherches ? Loin d'être trivial, ce débat se réfère à l'étendue des prérogatives laissées aux régions par rapport à celles des organismes nationaux. En France, les régions n'exercent pas de responsabilités majeures dans le domaine de la recherche. Non sans raison, nos autorités régionales prennent souvent pour modèle la politique scientifique de la Catalogne ou de la Bavière.

La politique d'innovation de la région Alsace vise l'objectif de « *favoriser une économie à la fois compétitive et génératrice d'emplois sur le territoire* ». La recherche constitue une priorité affi-

chée comme telle. En 2007, la région y consacre 2,6 % de son budget, soit 16,8 millions d'euros. Sa contribution (1) au contrat de projets État-région (CPER) s'ajoute à ce budget.

La région présente son action comme devant, avant tout, irriguer l'économie régionale. Elle considère que financer et aider les autres formes de recherche ou d'innovation relèvent de la responsabilité de l'État. Dans cette continuité, elle met l'accent sur l'innovation et le transfert de technologie. Elle a mis en place toute une série d'outils à destination de la recherche publique ou des entreprises. Ces outils permettent de compléter efficacement d'autres mécanismes de financement.

Dans le contexte français, cette stratégie de la région apparaît légitime. Mais sa mise en œuvre peut conduire à des dissymétries importantes si les financements se concentrent trop sur ce que l'on continue à tort d'appeler « recherche appliquée ». Or la souplesse et la réactivité des financements régionaux représentent des atouts véritables pour l'université, la dotant de possibilités d'adaptation que ne lui procurent pas des financements plus classiques. Il

nous reste quelquefois à convaincre les autorités régionales que l'innovation est le fruit d'une chaîne continue. Sans un soutien cohérent à chacun de ces maillons, le système perd globalement son efficacité.

Pour qu'une région soit motivée à aider la recherche, elle doit pouvoir en évaluer les retombées. Les collectivités estiment souvent ces retombées à partir d'indicateurs économiques simples comme le nombre d'emplois créés. Il est de la responsabilité des universités de démontrer que les retombées pour la région sont multiples. Elles dépassent le strict champ de la recherche et de sa valorisation : apport économique indirect de l'université (2), rayonnement et prestige, image de la région vis-à-vis des entreprises, participation à la vie culturelle et associative, etc.

L'« affaire » du synchrotron

Une décision de financement ciblée « recherche » peut entraîner des retombées qui débordent largement le cadre strict de la science, comme en témoigne le dossier d'implantation du synchrotron en Alsace.

En 1984, un synchrotron devait voir le jour à Strasbourg. Mais le

>>>



» gouvernement préférera construire ce grand équipement à Grenoble. Une ville chère à Louis Mer-maz, président à l'époque de l'Assemblée nationale et du conseil général de l'Isère... Ce dossier – dans lequel instances nationales, collectivités locales ou communautés scientifiques joueront un rôle complexe – deviendra pour

les collectivités alsaciennes l'« affaire » du synchrotron.

L'absence à Strasbourg de cet équipement ou sa présence à Grenoble ont entraîné des conséquences très importantes pour chaque région, à la fois économiques et sur le plan de l'image. Ces répercussions dépassent les enjeux scientifiques alors que la

science produite n'aurait pas été fondamentalement différente en cas d'implantation strasbourgeoise.

La décision prise en l'an 2000 d'implantation du synchrotron Diamond en Grande-Bretagne constitue un cas de figure analogue. Les auteurs d'un intéressant rapport sur le sujet (3) distinguent dans ce dossier deux paradigmes.

Un modèle dans lequel le système fondamental de financement de la science – basé sur l'évaluation par les pairs et les critères de qualité internationalement

reconnus – n'est pas modifié de manière fondamentale par le rôle croissant des régions dans le financement voire le pilotage de la recherche.

Un deuxième modèle où des critères non scientifiques sont pris en compte dans la localisation de grands équipements scientifiques. Cela permet aux régions de se positionner plus facilement comme codécideurs et cofinanceurs sur ces questions, jouant un effet de levier majeur pour la décision finale – ce qui est de plus en plus le cas.

Ce rapport souligne l'importance grandissante des régions dans ces processus de décisions, y compris sur des choix majeurs de stratégie scientifique. Il montre que cela conduit à des modifications fondamentales de la cartographie des acteurs impliqués, avec en particulier un rôle plus important de certaines universités actives en recherche.

Le rôle de coordination des agences nationales et l'argument de la recherche de l'excellence comme facteur majeur de décision ne sont pas remis en cause dans cette nouvelle structure de gouvernance « multi-niveaux » de la recherche marquée par l'intervention accrue des régions.

La Communauté européenne met en avant les régions pour leur rôle essentiel dans la création de richesse et la mise en place de l'espace européen de la recherche. Les acteurs régionaux – collectivités, universités, instituts de recherche, PME... – sont encouragés à se rassembler autour d'une stratégie commune de développement et d'attractivité. Cet-

te incitation (4) doit être considérée comme une chance par les universitaires – même si elle paraît quelquefois contraignante.

Par sa situation au carrefour de trois pays, dans la zone du Rhin supérieur, l'Alsace possède des atouts essentiels sur ce plan. En 1989, les sept universités du Rhin supérieur de Strasbourg, Mulhouse, Bâle, Fribourg-en-Brisgau et Karlsruhe se sont regroupées. Elles se sont constituées en réseau universitaire trinational : la Confédération européenne des universités du Rhin supérieur (EUCOR) qui regroupe dans une proximité immédiate un potentiel unique de recherche et de formation.

Vers un PRES trinational

Aujourd'hui, nous avons la volonté de faire évoluer, avec nos partenaires allemands et suisses, cette organisation vers un PRES trinational. En associant les collectivités régionales de trois pays, ce PRES pourra ouvrir des voies nouvelles dans les relations entre les régions et les universités.

Une politique locale de la recherche soutenue par une région implique deux conditions : l'insertion des universités dans la communauté régionale et une véritable autonomie pour ces établissements.

L'université ne peut plus vivre en autarcie. Elle doit admettre qu'il est de son devoir de s'insérer dans la communauté régionale. Elle doit mener une réflexion de fond sur son rôle non seulement académique, mais aussi économique, social et culturel à l'échelle de la région.

À l'inverse, les collectivités doivent abandonner leur conception trop utilitariste de la recherche. Elles doivent comprendre que ce n'est qu'en mettant en place une stratégie globale, basée sur une vision large et des objectifs à long terme, qu'elles pourront en retirer les fruits à l'échelle régionale.

Dans cette nouvelle décentralisation du pilotage et du financement de la recherche, les universités retrouvent un rôle essentiel qui nécessite une véritable autonomie. Il ne s'agit pas là que d'une considération franco-française. Le récent rapport de l'Institut Bruegel (5) présente l'autonomie des universités comme un facteur essentiel de la compétitivité de la recherche d'un pays, le deuxième levier étant le budget de l'enseignement supérieur.

Cette autonomie nouvelle des universités ne va pas sans responsabilités. En anglais, on rattache souvent à la notion d'autonomie des universités celle d'« *accountability* ». Terme difficile à traduire, il comprend la notion de responsabilité, mais aussi de transparence comptable et de capacité à rendre compte de l'exercice de ses missions, en interne et en externe. C'est l'exercice de cet aspect élargi de nos responsabilités nouvelles qu'attendent les collectivités régionales, mais aussi le contribuable. En corollaire, l'université du XXI^e siècle attend des collectivités un véritable partenariat, basé sur encore plus de confiance et de compréhension de ses objectifs fondamentaux. ■

Alain Beretz

→ Notes/Références

1. 52 millions d'euros consacrés à la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation dans le nouveau contrat.
2. Ses employés, ses étudiants peuvent être considérés comme faisant partie d'une des principales « entreprises » d'une agglomération.
3. Beth Perry, Simon Marvin, Tim May : Making Science History: The Regionalisation of Science Policy ? SURF, The Centre for Sustainable Urban and Regional Futur : University of Salford.
4. Soutenue par exemple par le programme « Régions de la connaissance ».
5. Philippe Aghion, André Sapir, Mathias Dewatripont, Caroline Hoxby, Andreu Mas-Colell: Why Reform Europe's Universities? www.bruegel.org/4619



ÎLE-DE-FRANCE

Priorités et défis pour la recherche

Les réflexions sur la cohérence régionale des actions et le rôle spécifique de la région par rapport à ses partenaires font actuellement défaut en Île-de-France. De nouvelles orientations doivent être tracées à partir d'un bilan des projets de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur de ces vingt dernières années qui reste à faire.

MARC CHAMPESME

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS 13, COORDINATION SNESUP ÎLE-DE-FRANCE.

L'enseignement supérieur et la recherche en Île-de-France se caractérisent par leur poids important. Avec 19 % de la population française, la région compte 26,3 % des étudiants, 34,9 % des effectifs rémunérés dans la recherche publique, 17 universités et plusieurs dizaines de « grandes écoles ». Ce constat de puissance masque un bilan contrasté. La quasi-hégémonie de la région dans les classes préparatoires aux grandes écoles – CPGE (1) – et les troisièmes cycles (2) cache une réelle faiblesse dans les formations professionnelles courtes (3).

La puissance masque aussi de profondes inégalités à l'intérieur de la région. L'académie de Paris se distingue nettement de la moyenne nationale alors que Créteil en

est proche et que Versailles occupe une position intermédiaire entre elles.

Les disparités sociales à l'échelle régionale qui se reflètent dans l'enseignement supérieur se retrouvent aussi entre universités. Les étudiants de l'académie de Créteil s'inscrivent davantage à l'université (4) : 61,6 % contre 57,5 % sur le plan national. L'académie de Paris accueille une part importante d'étudiants en classes préparatoires, écoles de commerce ou autres écoles mais seulement 0,7 % de ses étudiants fréquentent les IUT. Paris se singularise encore par sa forte proportion d'étudiants : 13,5 % de sa population. Créteil et Versailles se situent légèrement au-dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 3,5 %.

Versailles se distingue par le nombre de ses étudiants en CPGE ou en école d'ingénieurs et une faiblesse relative en formations professionnelles courtes – IUT ou STS.

Les enfants de cadres supérieurs constituent plus de 50 % des étudiants parisiens : 23 % à Paris 8 ou Paris 13. Ces dernières accueillent parfois plus de 30 % de boursiers, d'enfants d'ouvriers, d'employés ou d'« inactifs ».

Dispersion et manque de locaux

Dispersion des sites et manque de locaux caractérisent la situation de l'immobilier dans la région. Bien qu'ayant été un des objectifs d'U3M, la réduction de l'éparpillement reste à accomplir. Un maillage correct du réseau de transport

devrait prendre en compte les sites universitaires de grande couronne – notamment les « nouvelles universités » – pour éviter les absurdités les plus criantes. Pour les étudiants les plus éloignés géographiquement, les universités parisiennes se retrouvent, souvent, plus faciles d'accès que celles du département.

25 000 enseignants-chercheurs et enseignants ne disposent pas de bureau ! Notamment dans les domaines des sciences humaines et sociales (SHS), de lettres et langues. Cela nécessite la création ou l'aménagement de 250 000 m² correctement équipés sur le plan national (5) – à décliner à l'échelle régionale. Les locaux d'enseignement et les équipements sportifs (6) restent également insuffisants.

Les constats du rapport Miquel de 1989 sur la situation des bibliothèques universitaires françaises demeurent d'actualité (7). En Île-de-France, 7 000 places de lecture manquent toujours à l'appel.

Compétences du conseil régional

L'enseignement supérieur ne s'inscrit pas dans les compétences du conseil régional. La recherche y figure au titre de l'innovation et du développement économique. Ces compétences comprennent les formations supérieures post-bac (CPGE, STS) localisées dans les lycées, la formation professionnelle, le logement, les transports. La

région finance avec l'État des investissements importants, principalement immobiliers, dans l'enseignement supérieur à travers des contrats de plan État-région.

La politique recherche de la région obéit à une logique thématique de « domaines d'intérêt majeur ». Cet « intérêt majeur » pour la région est loin d'être clair. En convergence avec la politique de l'actuel gouvernement (8), son action apparaît surtout comme supplétive de celle de l'État. Les choix conduisent à pérenniser les situations acquises au détriment des projets en émergence qui ne peuvent être facilement identifiés *a priori*. Cette stratégie thématique pénalise notamment les SHS.

La réflexion sur la cohérence régionale des actions et le rôle de la région par rapport à l'État, aux départements, à la ville de Paris et aux autres partenaires fait défaut. Il faudrait dresser le bilan des projets de grande envergure de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur en Île-de-France de ces vingt dernières années – création des universités nouvelles, plan U2000 puis U3M. De nouvelles orientations doivent être tracées sans tarder à partir des acquis et des insuffisances de ces réalisations.

Priorités

Il est urgent de répondre à plusieurs priorités :

- Démocratiser l'accès et la réussite dans les formations supé-

rieures en offrant de meilleures conditions aux étudiants, en donnant à chaque niveau de formation une double finalité de sortie qualifiante et de poursuite d'études et en facilitant la lisibilité de la carte des formations ;

- Comblent le retard en matière de vie étudiante : transports, logement, bibliothèques, salles de travail. Un plan social étudiant à la mesure des besoins et des aides socialement équitables reste indispensable ;
- Intensifier les relations entre universités et lycées pour améliorer les formations et aider à l'orientation des futurs bacheliers ;
- Développer les coopérations entre centres universitaires et de recherche pour en finir avec la concurrence stérile qui mine bon nombre d'établissements ;
- Stabiliser l'emploi scientifique, lutter contre la précarité et son aggravation dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Sa spécificité place la région Île-de-France en situation privilégiée pour ouvrir l'objectif de l'intégration raisonnée et concertée des écoles et cursus spécialisés (santé, paramédical, beaux-arts, ingénieurs, gestion et commerce, STS...) et des filières classes préparatoires/écoles/grandes écoles dans les universités. En respectant les particularités de chacun, cela pourrait s'appliquer dès le cursus licence. ■

Marc Champesme

→ Notes/Références

1. 31,9 % des effectifs nationaux.

2. 42,7 % des effectifs nationaux. L'Île-de-France accueille 35 % des étudiants étrangers et plus de 42 % de ceux qui s'inscrivent en troisième cycle.

3. 18 % des effectifs de STS (section de technicien supérieur) et 14,8 % pour les IUT qui constituent un véritable décrochage.

4. Hors IUT : 6,2 % des étudiants de l'académie de Créteil s'inscrivent en IUT contre 5 % sur le plan national.

5. Selon les normes de référence de 10 m² par enseignant.

6. Leur accès nécessite souvent des temps de transports inacceptables pour les étudiants et leurs enseignants. Certaines universités en sont même totalement démunies.

7. 0,5 m² par étudiant (2 m² dans les pays bien dotés), 1,5 m² comme objectif selon la norme officielle ; une place assise pour 18 étudiants (5 ailleurs), 50 heures d'ouverture hebdomadaires, moins de trois personnels pour 1 000 étudiants, 71 abonnements « vivants » pour 1 000 étudiants – contre 344 en Allemagne et 253 en Grande-Bretagne.

8. Pôles de compétitivité, RTRA, PRES concurrentiels...

BRETAGNE

La région s'investit dans la recherche

Définis en fonction de priorités régionales, les programmes de la région Bretagne financent grâce à des appels à projets les équipes universitaires les plus dynamiques et contribuent à leur progression.

MARC GONTARD

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2, SYNDIQUÉ AU SNESUP.

Les actions de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche de la région Bretagne constituent un dispositif satisfaisant qui contribue à la progression des équipes de recherche (1). Ces actions représentent 6 % de son budget global annuel soit 27 millions d'euros en 2008. Cet effort d'accompagnement place la Bretagne en bonne position par rapport à l'ensemble des régions françaises. Il faut ajouter à ces aides les programmes de soutien aux structures d'innovation et de transfert, aux pôles de compétitivité (cinq pôles dont deux à vocation mondiale), aux réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et le financement du réseau haut débit, Mégalis II.

La participation de la région au contrat de projets État-région 2007-2013 s'élèvera à 73 millions d'euros pour les programmes enseignement supérieur, recherche – l'ensemble des financements, État, région, collectivités, Fonds européen de développement régional (FEDER) étant de 480 millions d'euros sur les volets enseignement supérieur, recherche, innovation. La région – qui tient ses engagements financiers contrairement à l'État – devient sur certains programmes le principal contributeur.

Les priorités régionales

Les aides attribuées dans le cadre du dispositif « renforcement de la recherche et de l'enseigne-

ment supérieur » sont proposées en fonction des sept priorités régionales définies par le Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique (cf. encadré 1). Les universités bretonnes (2), les organismes de recherche et les grandes écoles peuvent bénéficier de ces aides.

Les axes prioritaires de la région qui s'articulent directement à ses intérêts économiques privilégient les retombées immédiatement prévisibles en termes d'application, d'ingénierie, de création

d'emplois... Ce choix possède, bien entendu, sa logique et son intérêt mais à l'usage, il peut se montrer discriminant pour une université à dominante LSHS (lettres et sciences de l'homme et de la société) dont des pans entiers de la recherche – lettres, langues, arts – échappent à une logique territoriale en termes de valorisation. Une université pluridisciplinaire qui compte moins de 8000 étudiants comme l'UBS reçoit beaucoup plus d'aides qu'une université LSHS de 19000 étudiants comme l'université Rennes 2.

Un effort a été accompli pour ouvrir davantage les priorités régionales aux sciences humaines et sociales (SHS) mais l'éventail des possibilités demeure encore relativement étroit (3).

Cette restriction du champ LSHS explique que l'ensemble des disciplines de ce secteur ne bénéficie que de 11 % du budget « renforcement de la recherche et de l'enseignement supérieur ». Il reste donc souhaitable que les SHS soient plus présentes aux interfaces, dans des programmes interdisciplinaires, mais aussi en tant que disciplines ayant leurs objets propres. Leurs spécificités – faiblesse de l'encadrement administratif et de l'ingénierie de projet – doivent être mieux prises en compte dans l'évaluation.

Il faut souligner cependant le soutien fort de la région au démarrage de la Maison des sciences de

ENCADRÉ 1

Les priorités de la région Bretagne pour la recherche et la technologie

- Sciences et technologies agronomiques, vétérinaires et agroalimentaires
- Sciences et technologies de la vie et de la santé
- Sciences et technologies de l'environnement
- Sciences et technologies de la mer
- Sciences et technologies de l'information et de la communication
- Sciences et technologies émergentes aux interfaces
- Sciences humaines et sociales.

l'homme en Bretagne (janvier 2006) qui deviendra l'outil essentiel de la structuration en SHS.

Hormis ces réserves, le dispositif d'aide reste pertinent et correspond assez bien aux attentes des universités : obtenir des moyens supplémentaires pour les équipes les plus dynamiques et leur permettre de se mettre à niveau, en fonction de l'exigence graduée des appels à projets, pour postuler sur des appels d'offres nationaux (ANR) ou internationaux (PCRD).

Les programmes

La région Bretagne a mis en place trois grandes catégories d'action déclinées en programmes proposés sous forme d'appels à projets (cf. encadré 2).

Les Programmes de recherche d'initiative régionale (PRIR) constituent une première marche dans la culture de l'appel à projet. Largement ouverts, ils connaissent un vif succès au sein des équipes de

ENCADRÉ 2

Les actions déclinées en programmes

Développement de la recherche :

- Mise en réseaux et opérations structurantes ;
- Programme de recherche d'initiative régionale (PRIR) ;
- Créativité et thématiques exploratoires (CREATE).

Dynamisation des compétences scientifiques :

- Allocations de recherche doctorale (ARED) ;
- Accueil de compétences en Bretagne.

Internalisation et promotion de la recherche :

- Soutien aux initiatives européennes ;
- Développement des collaborations internationales (mobilité, aide aux colloques) ;
- Actions pour l'appropriation sociale des sciences (ASOSC).

recherche et crée une véritable émulation. En revanche, le programme CREATE, hors priorités régionales, demeure beaucoup plus sélectif. Il fait appel à une expertise internationale et se situe au niveau des appels d'offres européens. En 2007, sur 56 dossiers, 11 ont été présélectionnés, 4 seulement seront retenus pour financement.

Autre programme à succès : les ARED. Ces allocations doctorales permettent aux unités de recherche de proposer des sujets de thèse sur les thématiques régionales. Les sujets retenus pour un financement peuvent ensuite être attribués à des candidats sélectionnés. Chaque année, une centaine d'allocations sont ainsi versées à 300 doctorants – la région en compte 2600. Totalement financée par la région ou en cofinancement, l'allocation est indexée sur celle du ministère. ■

Marc Gontard

→ Notes/Références

1. Ce dispositif pourrait s'ouvrir davantage, y compris au plan financier, si la région Bretagne n'avait pas à supporter le poids du réseau ferroviaire TGV qui, dans le cadre du contrat de projets État-région, bride l'effort destiné à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche.

2. Rennes 1, Rennes 2, université de Bretagne-Sud (UBS), université de Bretagne occidentale (UBO).

3. Usages sociaux et dimensions juridico-économiques des STIC : gestion intégrée des espaces urbains, ruraux, côtiers et marins ; économie, sociologie et droit du monde de la mer ; enjeux de santé publique : travail, handicap, nutrition, conduites addictives, vieillissement ; connaissance et valorisation des identités et des patrimoines bretons ; enjeux sociétaux : études de genre dont l'égalité professionnelle, bioéthique, normes et transgression.

RÉGION CENTRE

La nouvelle politique recherche appliquée en 2007

Dès 2007, la région recentre sa nouvelle politique de recherche sur des appels à projets définis en fonction de ses objectifs stratégiques.

SECTION SNCS D'ORLÉANS

Dans un contexte national en pleine mutation, 2007 est marquée par un tournant du financement de la recherche par la région Centre, les autres collectivités locales – départements, agglomérations – et l'Europe. La région renforce ses appels à projets pour répondre à ses objectifs stratégiques.

Entre 1984 et 2006, les conventions entre les établissements publics et la région leur garantissaient des financements importants qui complétaient ceux alloués lors des contrats de plan État-région successifs. Cette période a permis les échanges les plus fructueux entre le conseil régional et le CNRS. Mis en place auprès du délégué régional, le conseil consultatif régional (CCR) a participé à cette réussite. Il agissait comme une véritable courroie de transmission « démocratique » entre acteurs de la recherche et la région (cf. interview d'André Brack).

La région Centre

La région Centre possède un secteur R&D couvrant un large spectre de disciplines : sciences humaines et sociales, de la matière, de la vie, etc. Elle compte deux universités (Orléans et Tours) et de nombreux organismes – CNRS, CEA, BRGM, INRA, INSERM, CEMAGREF, Muséum national d'histoire naturelle.

Sa dépense intérieure de recher-

che et développement (DIRD) atteignait 914 millions d'euros (M€) en 2004 (1) soit 2,7 % du total national. Au 8^e rang des régions françaises, cette somme la situait entre les Pays de Loire (722 M€, 9^e rang) et Languedoc-Roussillon (1 079 M€, 7^e rang). L'Île-de-France occupe le premier rang (14 507 M€).

Sur une population avoisinant les deux millions et demi d'habitants, 10 410 personnes travaillent en R&D (2). Ce qui correspond à 1,91 chercheur pour mille habitants (3,21 pour la moyenne nationale).

Conseil régional

Entre 2000 et 2006, le budget recherche et technologie du conseil régional a pratiquement doublé de 8,8 à 16,5 millions d'euros. La région Centre se situe au 9^e rang des investisseurs publics régionaux. Ses interventions se déclinent en :

- Contrat de plan État-région avec une contribution de 12,54 M€ ;
- Conventions avec les établissements de recherche ;
- Soutien à de grands projets scientifiques (synchrotron SOLEIL soit 6 M€ pour 2003-2009) ;
- Appels à projets (cancéropôle Grand Ouest...).

La région a signé des conventions avec les organismes implantés sur son territoire pour un montant de 29,6 M€. Elle a également soutenu les universités à hauteur

de 2 M€. Ces interventions ont permis de financer équipements, infrastructures, bourses doctorales et postdoctorales. Cette politique s'est avérée un réel soutien pour les laboratoires qui pouvaient engager des opérations de recherche de manière pérenne et structurante.

La région a invoqué des motifs d'insatisfaction à l'égard de cette démarche : le manque de lisibilité des résultats liés aux investissements et la « *difficulté à utiliser le financement régional comme levier pour attirer des financements extérieurs sur le territoire régional* » (2). Certainement que l'État garantira son intervention en matière de recherche fondamentale via ses organismes, elle a revu les fondements de sa politique scientifique pour 2007-2013.

Comme d'autres régions françaises, elle s'est dotée d'une structure consultative susceptible de proposer des programmes de recherche correspondant à ses besoins économiques. Le Conseil de la recherche et de la technologie (CoReT) créé en 2005 est placé directement sous l'autorité du président du conseil régional. Ses membres nommés ou représentants des organismes et des établissements d'enseignement supérieur ne rendent compte qu'à la collectivité locale.

Deux actions émergent : renforcer les pôles de compétitivité déjà labellisés (3) ou en devenir (4) ;

financer des projets de recherche capables de générer des retombées économiques quantifiées sur son territoire. Quatre programmes de recherches majeures sont ainsi privilégiés :

- Habitat de demain ;
- Déplacements et gestion des flux des personnes et des biens ;
- Nutrition, santé, bien-être ;
- Tourisme et loisirs.

L'exécution de ces programmes interviendra sous la forme d'appel à projets. Sur la période 2007-2013, les sommes allouées par la région à ces projets dépasseront celles attribuées aux organismes de recherche via les conventions entre 2000 et 2006. Son objectif : consacrer à la recherche au moins 4 % du budget régional à l'horizon 2013 – 2,5 % en 2006. Ses choix : financer une recherche avec des retombées sur son activité économique.

Les laboratoires se retrouvent devant une structure locale de financement qui agira sur des principes identiques à ceux qui prévalent, à un échelon supérieur, à l'action de l'État et de l'Europe qui les applique déjà.

Les axes proposés ne suivent pas les thématiques affichées par l'Agence nationale de la recherche et l'Europe. Des projets dits blancs permettent encore aux équipes de recherche de soumettre des sujets moins connectés aux problématiques régionales. Mais les appels d'offres émanant des départements nécessitent l'implication directe d'entreprises locales. Dans ces conditions, comment pourront être financés des projets de recherche plus fondamentaux ? ■

Section SNCS d'Orléans

André Brack, directeur de recherche émérite, Centre de biophysique moléculaire (CNRS Orléans)

À quand date l'intervention de la région en matière de recherche ?

→ **André Brack** : C'est à partir de 1994 que la région a consenti un effort financier sans précédent. À l'échelle régionale, un CCR extrêmement efficace (1990-2000) a permis de mettre en relation chercheurs et financeurs. Le CCR comportait des responsables des établissements (CNRS et universités), des élus syndicaux, des représentants des directeurs de laboratoire. Il a permis de défendre des projets de recherche ambitieux. Son efficacité se basait avant tout sur la volonté des acteurs locaux de l'époque – DRRT, délégué régional du CNRS, direction enseignement supérieur, recherche et transferts de technologie de la région Centre – de mutualiser les actions de recherche. Il a été ainsi possible de soutenir l'acquisition d'équipements, de financer des infrastructures.

Quelle opération était réalisée ?

→ Les financements étaient aussi bien attribués à des recherches appliquées que fondamentales comme la rénovation du foyer du radiotélescope de Nançay. Par le biais du CCR, les élus régionaux ont pu être sensibilisés au fait que des recherches fondamentales de qualité pouvaient être un atout en termes de retombée pour la région.

Propos recueillis par Benoît Rousseau

→ Notes/Références

1. MENESR, DEPP, indicateurs régionaux de la recherche et de l'innovation <http://cisad.adc.education.fr/indri/>. La contribution de l'État – organisme de recherche, services ministériels, établissements d'enseignement supérieur – à la DIRD s'élevait à 208 M€.
2. « Stratégie régionale en matière de recherche », communication du président du conseil régional, séance plénière des 22 et 23 février 2007.
3. Sciences et systèmes de l'énergie électrique, sciences de la beauté et du bien-être.
4. Efficacité énergétique.

RECHERCHE EN NORD-PAS-DE-CALAIS

Le retard se rattrape

Avec un chercheur pour neuf enseignants-chercheurs, la recherche académique en Nord-Pas-de-Calais souffre d'une sous-représentation des organismes de recherche.

MARIE-PIERRE MAIRESSE

PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES.

La région Nord-Pas-de-Calais souhaite rattraper son retard en matière d'enseignement supérieur et de recherche malgré une économie industrielle fragilisée par des conditions de concurrence internationale très forte.

Les campus hébergent 80 %

de la recherche publique ; 75 % des chercheurs sont des universitaires. Les universités investissent de plus en plus le terrain de la valorisation et de l'innovation, notamment depuis la loi de 1999. Elles représentent un facteur décisif du développement économique dans leur région.

La région compte 6 universités publiques, un ensemble universitaire privé, 32 écoles d'ingénieurs dont 4 indépendantes.

Son potentiel de recherche reste très en dessous de la moyenne française – pour une population de 4 millions d'habitants, 155 000 étudiants soit 6,92 % de l'effectif

ENCADRÉ 1

Les programmes d'initiative régionale

- Actions de recherche concertées d'initiative régionale ;
- Contrats spécifiques avec des organismes nationaux ;
- Allocations de thèse ;
- Accueil de chercheurs étrangers ;
- Soutien aux colloques ;
- Dispositif de chaires internationales mis en place en 2005 ;
- Accompagnement à la mobilité sortante permettant à des étudiants en thèse ou en master recherche de développer des microprojets à l'étranger.

étudiant national. Son potentiel représente 2,2 % de celui de la recherche publique et privée en France. Ce qui la positionne au 9^e rang des régions françaises.

La dépense intérieure de R&D s'élève à 580 millions d'euros soit 1,68 % des 34,6 milliards investis en France. Ce qui la situe au 15^e rang des régions françaises. Lorsque l'on rapporte ces chiffres au PIB régional, elle se retrouve à l'avant-dernière place.

La recherche académique souffre, en particulier, d'une sous-représentation des grands organismes de recherche : 1 chercheur pour 9 enseignants-chercheurs à comparer au ratio national de 4 pour 10. Cela se manifeste par une quasi-absence des établissements publics à caractère industriel et commercial comme le CEA qui pèse de façon lourde au plan national sur la recherche finalisée. Évaluées très favorablement, les équipes de recherche pâtissent également d'un déficit en encadrement technique et administratif, indispensable au bon fonctionnement des laboratoires et des plateaux techniques.

La démocratisation de l'enseignement supérieur demeure un objectif à atteindre. En Nord-Pas-de-Calais, les étudiants privilégient

les études courtes pour des raisons financières notamment – seuls 10,8 % s'engagent dans un 3^e cycle à comparer avec la moyenne nationale qui se situe à 15 %.

Dans un contexte de concentration des moyens, l'absence importante de ressources financières et humaines fragilise une recherche en région d'une grande qualité mais qui n'a pu franchir le seuil critique requis par les financeurs. Accumulé depuis plus de trente ans, le retard n'a pas été résorbé.

La région a pourtant été l'une des premières, dès 1974, à développer une stratégie de soutien à des actions de recherche. Cette stratégie reconnaissait la recherche comme un système de production à part entière contribuant pleinement à l'identité culturelle du territoire et à son attractivité.

Le conseil régional

Le financement par le conseil régional de projets sur des thématiques prioritaires dans un objectif de fédération des équipes de recherche se substitue à celui d'équipements spécifiques lourds et mi-lourds pour les laboratoires régionaux.

Les actions ont été complétées par plusieurs programmes d'initiative régionale (cf. encadré 1). Le conseil régional a adopté, en novembre 2005, deux schémas qui relient la recherche à la formation et au développement économique.

Le schéma régional de développement économique affirme son ambition de prendre ses responsabilités en matière de développement économique. Il place l'innovation, la recherche fondamentale et sa valorisation au cœur des priorités.

Le schéma régional des for-

mations fixe dans ses ambitions celle de favoriser une élévation générale des niveaux de formation.

Pour le contrat de projet État-région (CPER), les trois axes stratégiques retenus ciblent dix projets phares dans le domaine de la recherche (cf. encadré 2). Ces axes spécialisent les sites universitaires et souhaitent dynamiser l'existant à partir des pôles de compétitivité avec peut-être le risque de délaisser la recherche fondamentale.

En matière de politique régionale de recherche, les régions tendent à devenir des structures importantes disposant de moyens d'évaluation propres. Ces actions de recherche sont souvent conçues comme des outils du développement économique, même si elles incluent la recherche fondamentale comme pôle d'attraction.

Les universités

Pour renforcer leur coopération, les universités ont décidé de constituer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur « projets » avec le souci de développer ensemble des projets de recherche dans le cadre du CPER.

Affaiblies par l'absence de moyens depuis de nombreuses années, seule une politique financière pluriannuelle ambitieuse leur permettra de ne pas accumuler plus de retard. Il s'agit de renforcer l'emploi scientifique et de mobiliser au sein des jeunes générations des moyens humains de haute qualification. Il convient également de répondre à une exigence d'hébergement scientifique et d'infrastructures de qualité. Il importe enfin d'assurer la sécurité des biens, des personnes ainsi que la maintenance des bâtiments. ■

Marie-Pierre Mairesse

ENCADRÉ 2

Les dix projets recherche du CPER

- Cancer • Neurosciences • Diabète • Médicament • Intelligence ambiante • Développement durable dans les matériaux • Environnement industriel • Réseaux et machines électriques du futur • Maison européenne des sciences de l'homme et de la société • Campus international pour la sécurité et l'interopérabilité dans les transports.

«Les régions partenaires essentiels laissés de côté»

Les régions accordent une grande place à l'enseignement supérieur et à la recherche, du financement de projets à celui du logement étudiant. Elles favorisent aussi la mobilité internationale et l'insertion professionnelle. Pourtant elles sont à l'écart des choix stratégiques nationaux.

ALAIN ROUSSET

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE (ARF) ET DU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE.

Quel texte définit le rôle des régions dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur ?

→ **Alain Rousset** : Aucun texte ne donne directement compétence aux régions en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Tout au plus devraient-elles être associées, par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique du 15 juillet 1982, à l'élaboration de la politique nationale. Cette disposition légale n'est pas appliquée. L'élaboration des contrats de projets 2007-2010 s'est faite dans la précipitation : aucune réflexion partagée sur les enjeux et *a fortiori* aucune négociation n'ont été menées. Pourtant ces contrats consacrent des sommes importantes aux universités et à la recherche. La part des régions

est souvent égale ou supérieure à celle engagée par l'État ! D'ailleurs, dans le cadre de la réforme sur l'autonomie des universités, aucune des propositions que j'avais adressées au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au nom de l'ARF n'a d'ailleurs été reprise. Le rôle des régions est avant tout de créer une dynamique économique sur leur territoire et aujourd'hui la recherche ne peut être dissociée de cette dynamique.

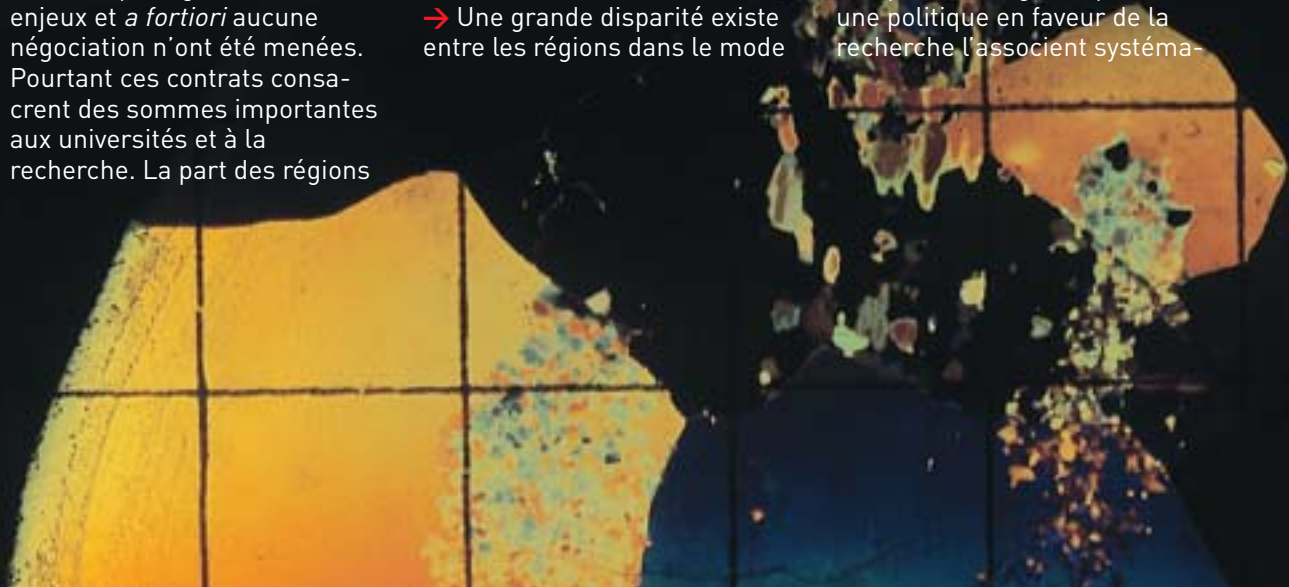
Certaines régions ont mis en place des comités consultatifs. Mais le fonctionnement en est très varié et leur harmonie loin d'être réalisée.

→ Une grande disparité existe entre les régions dans le mode

de gestion des appels à projets. Certaines n'ont pas de comité consultatif. D'autres lui ont substitué une autre structure. En Aquitaine, nous avons revu ses missions afin d'en faire une véritable instance de réflexion, de proposition et d'évaluation, un lieu de débat entre chercheur et « société civile ». Nous disposons aujourd'hui d'un véritable outil de démocratie participative.

Quel est le portrait type des missions et du budget enseignement supérieur-recherche d'une région française ?

→ Il n'y a pas de portrait type, seule la finalité reste la même : l'emploi. Les régions qui ont une politique en faveur de la recherche l'associent systéma-



tiquement à leur action en matière de développement économique ou de formation, initiale ou continue. La recherche et l'enseignement supérieur sont considérés comme les facteurs clés de la compétitivité des territoires, et de l'emploi de demain qu'elles souhaitent promouvoir. Certaines, Midi-Pyrénées par exemple, concentrent leurs interventions sur les projets qui associent un laboratoire de recherche à une entreprise. D'autres, comme l'Aquitaine, soutiennent aussi la recherche fondamentale pour créer de l'attractivité territoriale. De fait, les budgets sont très divers. Sur ce thème, j'ai demandé à l'ARF de recenser les objectifs et les contours des missions de chaque région.

Comment envisager des partenariats efficaces entre régions de l'Union ? Faut-il se concentrer sur les hommes ou les matériels ?

→ La France demeure un État centralisé et les moyens des régions sont trop faibles par rapport à ceux de leurs homologues européennes. C'est un vrai handicap qui explique vraisemblablement les écarts de croissance entre la France et les autres pays européens. À titre d'exemple, le Land de Hambourg, 1,5 million d'habitants, investit en un an ce qu'Aquitaine et Midi-Pyrénées, 6 millions d'habitants, investissent, ensemble, en deux ans ! Ceci étant, des initiatives intéressantes de rapprochement interrégional existent. Le réseau Argos par exemple offre aux régions l'opportunité d'échanger sur leurs bonnes pratiques en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Des programmes de recherche conjoints sont menés entre régions frontalières, comme dans le cadre de la Communauté de travail des Pyrénées. La constitution

de filières de savoirs, la mobilité des chercheurs contribuent à mettre en place des réseaux européens, et c'est d'abord, me semble-t-il, à l'initiative des hommes.

Avec le nouveau paysage scientifique français, ne risquez-t-on pas d'aboutir à une désorganisation et à un désinvestissement de l'État et de ses missions à la charge des régions ?

→ Bien sûr ces risques existent. Car la loi bouleverse le fonctionnement même du système universitaire. Le fait par exemple qu'elle ne s'appuie pas sur les pôles régionaux d'enseignement supérieur – les PRES dont la mise en place a nécessité un travail long et compliqué – est en soit un signe de désorganisation. Et l'expérience passée, avec le transfert des compétences de gestion des lycées ou de formation, nous a montré que les moyens budgétaires ne suivaient pas. Notre système universitaire doit être réformé : le patrimoine a besoin d'être rénové, les carrières revalorisées, le logement étudiant développé, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés facilitée. L'État a un rôle majeur à jouer, dans la définition des grandes orientations, la validation nationale des diplômes, l'égalité d'accès à l'enseignement. Mais les régions sont des partenaires essentiels qui ont été laissés de côté : concertation tardive sur l'élaboration de la réforme, aucune forme de contractualisation tripartite – État, université, région. Et elles se trouvent dans la perspective d'être mises devant le fait accompli quant à la privatisation d'un patrimoine financé sur fonds publics, quant à l'insuffisance des moyens mis à disposition par l'État pour le financement de projets essentiels à leur avenir économique... Les régions demandent le transfert des compétences et des moyens budgétaires nécessaires à la conduite des

politiques qui requièrent de la proximité et pour lesquelles elles ont démontré, sur le terrain, leur efficacité. Elles s'opposent à « une université à deux vitesses » et proposent d'organiser un premier cycle d'études dans des universités de proximité, suivi de cycles de spécialisation dans de grandes universités régionales.

La multiplication des appels à projets au plan européen (PCRDT), national (ANR) et régional ne nuit-elle pas à la recherche qui a besoin de stabilité ?

→ Il est évident que plus les sources de financement se multiplient, plus la complexité s'installe. La recherche américaine dispose d'un guichet unique, la NSF (National Science Foundation), qui a montré son efficacité. Sans doute gagnerait-on en Europe à une plus grande concertation entre les acteurs. D'ailleurs, en Aquitaine, un dialogue constructif s'est instauré avec l'ANR autour des priorités thématiques des appels à projets ou de la mise en place de chaire d'excellence. Le rôle des régions n'est pas de se substituer aux politiques nationales et européennes. L'objectif est bien de créer un effet de levier pour accélérer le transfert des technologies vers les entreprises et pour augmenter l'attractivité du territoire. De la même façon, nous incitons les entreprises et les laboratoires à soumettre des projets au PCRDT. Aujourd'hui, nous constatons une véritable dynamique de réseau entre acteurs nationaux, européens avec une plus grande mixité entre recherche, formation, emploi et entreprise. Ce phénomène de décloisonnement est le facteur clé d'une économie de la connaissance réussie. ■

**Propos recueillis par
Laurent Lefèvre**

RECHERCHE FRANÇAISE ET TERRITOIRE

Inégalités des régions

Comparée à celle de la population, la répartition de la recherche sur le territoire national est fortement déséquilibrée. À elle seule, la région Île-de-France représente 40 % de la recherche nationale alors qu'à l'autre bout, la région Nord-Pas-de-Calais y contribue pour 1,5 %.

JACQUES FOSSEY

DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNCS.

Tout le monde s'accorde pour penser que le développement économique doit s'appuyer sur une société de la connaissance. De ce point de vue, les citoyens français ne sont pas égaux car la répartition régionale de la recherche française, comparée à celle de la population, reste très fortement déséquilibrée, beaucoup plus que l'activité économique. À quelques exceptions près, la recherche se concentre dans les régions les plus riches (1).

Un gros quart (28,1 %) de l'activité économique de notre pays, mesurée par le produit intérieur brut (PIB), se concentre en Île-de-France alors que cette région ne représente que 18,1 % de la population française. Cela résulte de notre histoire. Depuis des siècles, notre pays est géré politiquement, administrativement et économiquement depuis la capitale. Cette région développe une activité économique par habitant supérieure de 53 % à celle de la moyenne française.

À l'exception de la région Rhône-Alpes, où le PIB régional (9,7 %) est en adéquation avec sa population (9,5 %), toutes les autres régions présentent par rapport à la moyenne nationale un déficit économique par habitant. De quelques pour cent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce déficit atteint 20 % en Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Picardie, Corse.

Le déséquilibre est encore beaucoup plus marqué pour la recherche. L'Île-de-France y tient

une position très particulière. Avec une DIRD régionale (1) de près de 15 milliards d'euros (Md€), elle représente à elle seule plus de 40 % de la recherche française. Cela se vérifie pour la partie publique (35 % de la DIRDA) et la partie entreprise (44 % de la DIRDE).

Cette région réalise les objectifs de Lisbonne-Barcelone puisque le pourcentage du PIB dédié à la recherche atteint 3,1 % avec une part publique de 1,0 % et une part privée de 2,1 %. Dans le classement des nations, le volume des recherches exécuté en Île-de-France (16,6 Md\$) place cette région au 11^e rang mondial, entre la Russie (16,7 Md\$) et le Tapeï chinois (16,2 Md\$).

L'ensemble des régions du sud et du sud-est de la France – de Besançon à Bordeaux via Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montpellier et Toulouse – constitue le deuxième pôle de recherche important. Ce groupe qui comprend un bon tiers de la population française (34 %) est globalement équilibré puisqu'il représente 32 % de l'activité économique, 35 % de l'activité de recherche dont 34 % pour l'administration et 35 % pour les entreprises.

À l'intérieur de ce groupe, il existe de fortes disparités. Troisième région de France pour le volume de recherche, Midi-Pyrénées arrive en tête en ce qui concerne la part du PIB consacré à la recherche (4,12 %). C'est l'effet Airbus. Son volume de recherche par habitant exécuté par les entreprises se situe

largement au-dessus de la moyenne française (+85 %) et juste après celui de l'Île-de-France (+141 %). L'effet d'entraînement sur la recherche publique existe puisqu'elle est supérieure de près de 60 % à la moyenne nationale.

La recherche en région Rhône-Alpes pèse d'un poids relatif plus important (11,4 %) que l'activité économique (9,7 %) ou la population (9,5 %). Cette situation est plus le fait des entreprises (12,3 %) que de l'administration (9,7 %). Supérieure à la moyenne nationale (2,14 %), la part recherche dans le PIB régional (2,52 %) se retrouve loin des valeurs affichées par Midi-Pyrénées ou l'Île-de-France.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur atteint elle aussi un équilibre entre population (7,4 %), activité économique (7,0 %) et activité de recherche (6,3 %). Sa part du PIB (1,92 %), légèrement inférieure à la valeur nationale, est due à une faiblesse de la recherche en entreprise.

Languedoc-Roussillon, l'une des régions de France les plus pauvres par habitant, est atypique. Son activité économique présente un déficit de 20 % par rapport à la moyenne nationale mais elle figure parmi les cinq régions françaises dont la part du PIB consacré à la recherche (2,40 %) dépasse 2 %. Cela résulte d'un investissement du secteur public deux fois plus important que la moyenne, le secteur des entreprises étant lui défaillant.

Les régions Auvergne et Franche-Comté présentent des résul-

Données 2005	Popu- lation	Activité économique		Effort de recherche et développement								
				Ensemble des secteurs			Secteur de l'administration			Secteur des entreprises		
Régions	en %	PIB en milliard €	% du PIB national	DIRD en million €	% DIRD nationale	% du PIB régional	DIRDA en million €	% DIRDA nationale	% du PIB régional	DIRDE en million €	% DIRDE nationale	% du PIB régional
Ile-de-France	18,4	481	28,1	14 959	40,8	3,11	4 798	35,0	1,00	10 162	44,3	2,11
Rhône-Alpes	9,5	165	9,7	4 164	11,4	2,52	1 333	9,7	0,81	2 831	12,3	1,72
Midi-Pyrénées	4,3	67	3,9	2 778	7,6	4,12	934	6,8	1,38	1 843	8,0	2,73
PACA	7,4	120	7,0	2 310	6,3	1,92	995	7,2	0,83	1 315	5,7	1,09
Languedoc-Roussillon	3,9	53	3,1	1 275	3,5	2,40	880	6,4	1,65	396	1,7	0,74
Bretagne	4,8	74	4,3	1 132	3,1	1,54	427	3,1	0,58	705	3,1	0,96
Aquitaine	5,0	77	4,5	1 092	3,0	1,42	338	2,5	0,44	754	3,3	0,98
Centre	4,1	62	3,6	944	2,6	1,52	209	1,5	0,34	736	3,2	1,19
Pays de la Loire	5,4	85	5,0	833	2,3	0,98	284	2,1	0,33	548	2,4	0,64
Alsace	2,9	47	2,7	713	1,9	1,52	321	2,3	0,68	392	1,7	0,84
Haute-Normandie	2,9	45	2,6	663	1,8	1,48	101	0,7	0,23	581	2,5	1,30
Auvergne	2,1	31	1,8	656	1,8	2,14	143	1,0	0,47	513	2,2	1,67
Nord-Pas-de-Calais	6,4	87	5,1	567	1,5	0,65	317	2,3	0,37	251	1,1	0,29
Lorraine	3,7	53	3,1	542	1,5	1,02	293	2,1	0,55	249	1,1	0,47
Franche-Comté	1,8	27	1,6	502	1,4	1,86	72	0,5	0,27	429	1,9	1,59
Picardie	3,0	41	2,4	444	1,2	1,08	73	0,5	0,18	371	1,6	0,90
Bourgogne	2,6	39	2,3	338	0,9	0,87	113	0,8	0,29	225	1,0	0,58
Basse-Normandie	2,3	33	1,9	332	0,9	1,00	106	0,8	0,32	226	1,0	0,68
Poitou-Charentes	2,7	39	2,3	296	0,8	0,75	134	1,0	0,34	161	0,7	0,41
Outre-mer	2,9	28	1,6	280	0,8	1,02	271	2,0	0,98	8	0,0	0,03
Champagne-Ardenne	2,1	34	2,0	228	0,6	0,68	60	0,4	0,18	167	0,7	0,50
Limousin	1,1	16	1,0	118	0,3	0,72	49	0,4	0,30	71	0,3	0,43
Corse	0,4	6	0,3	13	0,0	0,22	13	0,1	0,22	a	0,0	0,00
France	100,0	1 710	100,0	36 659	100,0	2,14	13 725	100,0	0,80	22 935	100,0	1,34

(a) La DIRDE de la Corse est incluse dans la DIRDE de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tableau 1 : La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des régions françaises.

tats inverses. Grâce aux entreprises – respectivement 1,67 et 1,59 % en part du PIB pour une moyenne nationale de 1,34 % –, la recherche y est relativement développée. Cela s'explique par la présence de l'industrie du pneumatique dans la première et par celle de la micro-mécanique dans la seconde. A *contrario*, le système public de recherche montre d'inquiétantes vicissitudes. La région Aquitaine est la plus faible de cet ensemble de régions tant du point de vue de l'administration (-40 %) que des entreprises (-36 %).

Le reste de la France – 48 % de sa population – représente 40 %

de l'activité économique, mais seulement un quart de l'activité de recherche (24 %) dont 30 % pour l'administration et seulement 20 % pour les entreprises. Parmi ces régions, seules l'Alsace, la Bretagne, la Haute-Normandie et la région Centre limitent les dégâts.

Les régions Pays de la Loire, Lorraine, Picardie, Basse-Normandie, Bourgogne, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, Limousin et Nord-Pas-de-Calais sont à la dérive. La situation de cette dernière reste particulièrement alarmante puisqu'elle représente 6,4 % de la population française, 5,1 % de

l'activité économique mais seulement 1,5 % de la recherche nationale – 2,3 % pour le public et 1,1 % pour les entreprises.

L'objectif d'un développement harmonieux de la recherche sur le territoire est certainement contre-productif, mais les très forts déséquilibres observés devraient être réduits. Le contraste entre les régions Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais – avec un facteur 10 de différence entre le ratio des populations (2,9) et celui des activités de recherche (26,4) – demeure socialement inacceptable. ■

Jacques Fossey

→ Note/Référence

1. L'activité de recherche est mesurée, en exécution, par la DIRD (dépense intérieure de recherche et développement). Celle-ci est subdivisée en deux groupes, celui des administrations (DIRDA) et celui des entreprises (DIRDE) qu'elles soient privées ou publiques.

LOI CONSTITUTIONNELLE DU 28 MARS 2003

« Une volonté de relancer la décentralisation en France »

Le principe de subsidiarité et le mécanisme d'expérimentation introduits par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République permettront de faire évoluer la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

GUILLAUME MERLAND

MAÎTRE DE CONFÉRENCES, UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER 1.

La loi relative à l'organisation décentralisée de la République (1) marque-t-elle une « adaptation » de la Constitution ou une nouvelle étape de la décentralisation ?

→ **Guillaume Merland** : Par son essence, la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 constitue une adaptation du texte constitutionnel aux exigences de la société actuelle. Jusqu'à présent, la question de la décentralisation n'a été abordée que sous l'angle de la loi ou du règlement. Dans le cadre fixé par le constituant en 1958, le législateur et le pouvoir réglementaire ont œuvré pour renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la gestion administrative : l'organisation des collectivités a été perfectionnée, de nombreuses compétences ont été transférées de l'État aux communes, départements et régions. La montée en puissance des collectivités territoriales a été telle que le cadre constitutionnel a finalement révélé ses limites. La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 s'efforce de redéfinir la place des collectivités territoriales dans la République.



© CNRS Photographie/MÉDARD LAURENCE

Pour cela, elle insiste sur trois objectifs : renforcer la capacité d'action des collectivités territoriales, accroître le rôle des citoyens au niveau local et garantir l'autonomie financière des collectivités territoriales. Même si l'on peut discuter de l'efficacité des dispositifs mis en œuvre pour satisfaire ces objectifs, la démarche entreprise témoigne de la volonté de relancer le processus de décen-

tralisation en France en lui donnant de nouvelles bases constitutionnelles.

Cette loi a-t-elle modifié les compétences des collectivités locales notamment dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur ?

→ Si l'on excepte le cas particulier des collectivités situées outre-mer, la loi constitutionnelle du 28 mars

2003 n'a pas eu pour objet d'attribuer de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. Cela n'est pas étonnant dès lors que l'on sait que la question de l'exercice des compétences administratives relève de la loi et non de la Constitution. Pour autant, cela ne signifie pas que la révision du 28 mars 2003 n'a aucune implication sur la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. Deux apports de la loi constitutionnelle ont une incidence plus ou moins directe. D'abord, grâce au nouveau principe de subsidiarité, les collectivités territoriales ont vocation à exercer toutes les compétences administratives qui seront le mieux mises en œuvre à leur échelon. Ensuite, le nouveau mécanisme d'expérimentation permet à l'État de proposer aux collectivités territoriales d'exercer une compétence administrative pendant une durée limitée. Il n'est donc pas à exclure que ces innovations de 2003 permettent d'accroître les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Se dirige-t-on vers un renforcement des compétences des collectivités locales ?

→ À l'issue de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, plusieurs textes ont transféré de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. En réalité, le transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales est un phénomène qui s'est accéléré au début des années 1980 et qui n'est pas près de s'arrêter. Face à une société

en quête de plus en plus d'intervention publique, l'État n'a ni les moyens, ni la volonté de tout gérer. On assiste alors à une multiplication des transferts de compétence au profit des collectivités territoriales et ce, dans tous les domaines. Nul doute que l'enseignement supérieur et la recherche seront également concernés par le désengagement de l'État. Déjà impliquées dans la formation professionnelle, l'éducation et le développement économique, les régions seront certainement les principales bénéficiaires de ces compétences. Reste alors à savoir quelles compétences continueront d'être exercées par l'État et lesquelles feront l'objet d'un transfert. Là est le vrai débat.

Dans le contexte « libéral » actuel, la régionalisation n'est-elle pas un moyen de désengager l'État de toute activité par le « don » de cette charge aux collectivités locales, sans qu'elles aient les reins assez solides ?

→ Pour l'instant, il est précipité de parler de « régionalisation ». En effet, cette expression désigne un modèle d'organisation administrative dans laquelle l'autorité des régions s'impose à l'égard de l'ensemble des collectivités territoriales. Or, ce n'est pas le cas actuellement en France. On assiste à une multiplication des transferts de compétence de l'État au profit des différentes catégories de collectivités territoriales – régions, départements, communes – sans qu'il y ait de priorité donnée à la région. Plutôt que de concevoir une organisation administrative territoriale rationnelle et efficace, l'État paraît plus

préoccupé par le souci de se délester des compétences les plus coûteuses financièrement et les moins importantes stratégiquement. Cela nourrit le mécontentement des collectivités territoriales qui constatent que les coûts des compétences transférées s'accroissent mais que les compensations financières de l'État sont insuffisantes.

Ne va-t-on pas vers une contradiction grandissante entre la « régionalisation européenne » et la « régionalisation à la française » ? Et au-delà ne va-t-on pas vers un conflit entre deux constitutions ? Quelle est la perspective de sortie de cette contradiction ?

→ Pour l'instant, l'organisation administrative française ne pose pas de problèmes majeurs par rapport à la politique régionale de l'Union européenne. Cela ne veut pas dire que la situation soit idéale. Sans doute, la valorisation de l'échelon régional en France assurerait une plus grande efficacité aux dispositifs proposés par l'Union européenne. C'est dans ce contexte que la région Alsace a eu l'autorisation d'expérimenter pour une durée limitée la compétence en matière de gestion des Fonds structurels européens. Autrement dit, même si le *statu quo* de l'organisation administrative territoriale française n'est pas une source de conflits avec l'Union européenne, l'efficacité de l'action publique commande un affermissement des relations entre les régions françaises et les institutions communautaires. ■

**Propos recueillis par
Laurent Lefèvre**

→ Note/Référence

1. Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République : www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX0200146L

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET UNIVERSITÉ

Outil d'aménagements des territoires

L'implantation des universités comme enjeu d'aménagement du territoire commence dès le début des années soixante. Le plan « universités 2000 » révèle la prégnance des vieilles structures territoriales comme celle de la ville.

MYRIAM BARON

MAÎTRE DE CONFÉRENCES, UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT - PARIS 7.

La question de l'université comme outil d'aménagement du territoire conduit à rappeler ses missions : recherche et formation mais aussi relations avec les acteurs économiques et politiques. De la plus ou moins grande diversité affichée des missions de l'université, de leurs possibles dissociations, de l'interpénétration plus ou moins importante des établissements universitaires et des milieux de l'entreprise, il résulte un service public et un outil d'aménagement du territoire à « géométrie variable » (1). La seule mission de formation se décline par exemple de différentes façons. Service banal qui offre aux populations une prestation que l'on peut retrouver dans d'autres universités. Ce service est caricaturé par la présence des seules formations généralistes de premier cycle, comme dans de nombreuses antennes universitaires plus ou moins « sauvages » du début des années quatre-vingt. Service rare qui ne se rencontre que dans les capitales régionales, il suppose soit des formations de troisième cycle et des laboratoires de recherche reconnus internationalement, soit des formations en lien étroit avec une filière professionnelle géographiquement très concentrée. Il peut aussi s'agir d'un service « différent » proposé dans quelques rares pôles de formations professionnelles très spécialisées. L'exemple de ce service, peu dupliqué jusqu'à présent, reste l'université de Compiègne.

Une vocation urbaine

La question de l'université comme outil d'aménagement du territoire conduit également à rappeler certaines caractéristiques de ses implantations sur l'espace français et les populations qu'elle concentre.

Quelque 1,3 million d'étudiants poursuivent une formation universitaire : ce qui représente environ 70% de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur.

L'université a d'abord une « vocation urbaine ». Les formations délivrées dans un seul département d'IUT ou dans une université de plein exercice sont installées dans 150 villes françaises qui comptent plus de 20 000 habitants.

À l'origine, les villes françaises n'ont pas une « vocation universitaire ». Au cours des derniers siècles, il n'y a pas eu de fondation urbaine spécialisée, de ville faite par et pour l'université comme Heidelberg en Allemagne, Oxford et Cambridge en Angleterre ou encore Louvain en Belgique.

La densité de la trame universitaire est palpable à l'échelle régionale puisqu'un étudiant n'a pas à parcourir plus de 35 kilomètres pour accéder à une formation universitaire. Cette distance moyenne est à mettre en regard avec celle qui sépare deux lieux abritant au moins un lycée et qui est légèrement supérieure à 30 kilomètres. Reste alors l'image d'une trame universitaire aussi dense que celle des établissements qui délivrent la fin du par-

cours de la scolarité obligatoire. Pour en arriver là, il aura fallu moins de dix ans. Tout s'est joué durant les années 1990.

« U 2000 » : outil d'aménagement des territoires

La question de l'université comme outil d'aménagement du territoire renvoie presque mécaniquement au plan « Université 2000 ». Ce dernier a reposé sur quatre idées-forces : promouvoir des pôles universitaires européens, organiser des réseaux d'universités, maîtriser les antennes universitaires et créer de nouveaux IUT, aménager l'Île-de-France (2).

Il s'est voulu une réponse à la vague de croissance des effectifs étudiants de la fin des années quatre-vingt et du début de la décennie quatre-vingt-dix au cours de laquelle le seuil symbolique du million d'étudiants a été franchi.

En s'appuyant largement sur les différentes collectivités territoriales qui vont des villes aux régions, ce plan a été un outil d'aménagement des territoires plutôt que du territoire – consacrant le passage à une France décentralisée.

Même si la formation supérieure n'était pas directement concernée par le nouveau partage des pouvoirs et des responsabilités entre État et régions, la plupart d'entre elles sont apparues comme des partenaires financiers majeurs en prenant en charge de 20 à 33 % du coût total du programme « U 2000 » (3).

»»



» Dans la plupart des cas, l'ensemble des collectivités territoriales a financé plus de la moitié de ce programme.

Certes l'université s'est imposée comme un outil de développement, de rééquilibrage et d'aménagement. Mais la notion de carte universitaire créée dans les années soixante et réactivée avec «U 2000» conduit à s'interroger sur le cadre territorial privilégié : l'hexagone pour contrôler au mieux la diffusion des équipements universitaires dans la trame urbaine nationale ou les régions pour tenir compte de leurs spécificités en fonction des formations universitaires ? L'Île-de-France et la Bretagne peuvent illustrer ce balancement.

La première a longtemps été brocardée comme monstre universitaire. L'essentiel des mesures phares du plan «Université 2000» ne lui était pas destiné. Elle n'avait pas à être promue au rang de pôle universitaire européen, elle l'était de fait.

Elle a toutefois bénéficié de la création de quatre universités en partie ou en totalité dans les villes nouvelles. Et cela pour répondre à trois objectifs : limiter la saturation des établissements du centre de Paris ; mettre à la disposition des nouvelles populations résidentes de la grande couronne une offre de formation universitaire de proximité ; étayer, dans le cas des villes nouvelles, le développement de pôles secondaires d'une grande région métropolitaine en y implantant un

équipement de niveau supérieur. Ces quatre nouveaux établissements dénoncés comme une contribution au renforcement du monstre universitaire parisien peuvent alors être envisagés comme un point d'achèvement depuis la mise en place des villes nouvelles, dans la mesure où leurs fonctions de décision sont complétées (4).

Les villes moyennes de Bretagne sont tout aussi exemplaires. Ayant bénéficié du poids politique de leurs élus dans les années cinquante et soixante, sièges d'IUT, Lannion, Lorient, Quimper et Vannes étaient au début des années quatre-vingt-dix tout à la fois milieux innovants et fragiles. «U 2000» a permis d'y développer les actuels IUT et de créer l'université en réseau de Bretagne-Sud reposant sur Lorient et Vannes. Cette expérience se présente comme un aboutissement des options défendues dès les années soixante. Elle ne doit pourtant pas faire oublier le relatif échec d'antennes universitaires ou d'IUT adossés à des secteurs économiques en cours de réorganisation. Que dire alors du «miracle breton» ?

Le renversement de tendance, en moins de trente ans, conduit à s'interroger sur l'efficacité des grandes opérations d'aménagement du territoire décidées au cours des années cinquante. Les plus pessimistes y verront une région-laboratoire de l'aménagement du territoire tel qu'il se pratiquait, surtout ses limites. Ce serait oublier que cet-

te région, caractérisée par des taux médiocres de réussite au baccalauréat dans les années soixante et soixante-dix, a accédé en l'espace d'une génération à l'un des taux de réussite les plus élevés.

Certaines évaluations des retombées d'«U 2000» rappellent les difficultés rencontrées par Louis Liard lors de l'application de la réforme des universités. Les tentatives de hiérarchisation des établissements universitaires avaient échoué en partie devant la détermination de certains élus locaux à participer au financement du programme universitaire mais refusant de n'abriter qu'un établissement de second ordre. Le partage hexagonal des principales évolutions régionales liées aux formations universitaires fascine car il renvoie à une des structurations majeures du territoire national : l'opposition nord-sud de part et d'autre de la ligne Saint-Malo-Genève. Cette opposition évoque les inégalités face à l'instruction populaire et souligne l'opposition «France éclairée-France obscure» du baron Dupin évoquée en 1826 (5).

Ces coïncidences régionales et hexagonales et la force de la hiérarchie urbaine laissent une impression étrange. Les opérations d'aménagement du territoire universitaire ne peuvent s'affranchir de structures multiséculaires qu'elles contribuent à remettre au premier plan. ■

Myriam Baron

→ Notes/Références

1. La complexité et la richesse des relations qui se créent entre l'université – en particulier l'IUT – et ses partenaires renvoient aux attentes plus ou moins satisfaites de ces derniers. Et, dans une certaine mesure, au degré de maturité atteint par l'établissement de formation dans son fonctionnement avec l'environnement local : BARON, M. Territoires de la formation, territoires en formation ? IUT et STS dans les villes moyennes. In ERTUL, S. *L'enseignement supérieur court post-baccalauréat (IUT-STI)*. Paris : PUF, collection Éducation et Formation, 2000. p. 19-39.
2. Il s'agit des items mis en avant et développés par le géographe Armand Frémont au début des années quatre-vingt-dix, à l'époque où il était recteur d'académie et surtout directeur de la programmation et du développement universitaire : Frémont, A. L'aménagement du territoire universitaire. *L'Espace Géographique*, 1990-1991, n°3, p. 193-213.
3. DATAR. Développement universitaire et développement territorial : l'impact du Plan U 2000 : 1990-1995. Paris : La Documentation française, 1998. ISBN 2-11-004020-3.
4. La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien : rapport réalisé par Sandrine Berroir, Nadine Cattan et Thérèse Saint-Julien en février 2005 pour le programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises.
5. FILATRE, D. (dir.). Les figures territoriales de l'Université [CD-ROM]. Actes des Journées scientifiques du RESUP. Toulouse : université de Toulouse-Le Mirail, 2004.

Moteur de la croissance selon l'OCDE

L'OCDE recommande d'améliorer l'insertion de l'enseignement supérieur dans le développement économique, social et culturel des régions.

FRANÇOIS BOUILLON

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE PHILOSOPHIE, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNESUP.

L'enseignement supérieur relève pour l'OCDE de trois missions : enseignement, recherche et engagement social. Cette « troisième mission », analysée sur le plan de l'implication des établissements d'enseignement supérieur (EES) dans les régions, constitue le thème du rapport « Enseignement supérieur et régions, concurrence mondiale, engagement local ».

Le rapport se déploie sur trois axes : les moteurs de l'engagement régional des EES, les obstacles et les pistes pour les surmonter. Il se nourrit des « monographies » de 14 régions relevant de 12 pays : Australie, Brésil, Canada, Danemark, Finlande, Corée, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Royaume-Uni : Angleterre. Par exemple, deux régions sont analysées pour l'Espagne : les îles Canaries, la région de Valence.

Les obstacles

Les obstacles à l'engagement régional des EES repérés par l'OCDE relèvent de deux ordres : leur mode de gouvernement et leurs valeurs traditionnelles. Principaux blocages : leur manque d'autonomie par rapport aux orientations nationales et la domination de la recherche comme critère de l'excellence. Les structures et la gouvernance des régions peuvent aussi être des freins lorsqu'elles ne favorisent pas l'engagement dans l'innovation.

En dépit de ces difficultés, les



leviers de l'apport des EES à la vie des régions. Les organes de coordination efficaces incluent les acteurs clés de la région en matière de croissance économique, de développement social, culturel et environnemental.

Les recommandations

Les recommandations du rapport mettent l'accent sur le rôle facilitateur des autorités nationales dans la création de conditions et d'incitations favorables ; la nécessité d'instaurer des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur, entre ceux-ci et les acteurs régionaux ; et le rôle plus actif que doivent jouer les établissements.

Le lecteur français sera déçu par le manque de données concernant la France tant sur le plan de l'analyse générale qu'empiriquement puisqu'aucune région française ne figure dans l'échantillon des 14 régions. Autre absence à signaler, aucun représentant français n'appartient au comité de pilotage de l'enquête et du rapport.

Décidément, les relations avec l'OCDE ne sont pas bonnes. Dans « Regards sur l'éducation » de 2007, la France se retrouvait déjà mal notée, avec trois autres pays parce qu'elle ne donnerait pas les statistiques de l'évolution des indicateurs de 1995 à 2005 en matière de scolarisation supérieure notamment. ■

François Bouillon

EES se sont progressivement transformés en « moteur de croissance » constate l'OCDE. Par exemple en France, en Finlande, au Japon, au Mexique et au Royaume-Uni, les études montrent que les autorités nationales ont pris des mesures pour identifier et soutenir des centres régionaux d'innovation.

L'impact des EES ne se réduit pas au développement économique. Ils participent aussi à l'innovation sociale : par exemple, aider les chômeurs de longue durée à retrouver un emploi. Ils peuvent également jouer un rôle dans le domaine culturel et dans le rayonnement international des régions.

Leur « esprit d'entreprise » et des « organes de coordination » constituent les deux principaux

RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

Contribution de la politique régionale à la capacité d'innovation de l'Union

Le Parlement européen a adopté le 10 mai 2007 le rapport de M. Janowski sur l'apport de la politique régionale à la capacité d'innovation de l'Union (1). Cette résolution porte essentiellement sur la contribution des programmes de politique régionale 2007-2013 et met l'accent sur l'aspect «cohésion» de l'innovation. Elle recommande que celle-ci réduise les disparités entre régions, applique le principe de solidarité sociale et crée des liens entre les régions de l'UE.

L'innovation étant un processus dynamique et interactif associant divers acteurs, notamment régionaux et locaux, le Parlement invite la Commission et les États membres à garantir à tous les citoyens l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation afin de stimuler le développement des capacités d'innovation et de créativité, notamment en matière d'éducation à des modes de comportement citoyens, actifs, éthiques et sociaux. Il suggère de promouvoir les projets de recherches scientifiques dont les résultats ont une application pratique, d'adopter des mesures pour la promotion des jeunes chercheurs et propose de stimuler l'innovation en encourageant systématiquement la participation des collectivités régionales et locales par le renforcement plurilatéral du dialogue avec la société. Une des conditions indispensables à l'amélioration des capacités d'innovation de l'Union – y compris dans les régions ultrapériphériques – est l'accès grâce à internet à des informations administratives, scientifiques, économiques, juridiques et culturelles.

Les députés estiment que le développement de l'innovation au niveau régional – en particulier dans les bassins d'industries traditionnelles ou de monoactivités – peut constituer un moyen de prévention des délocalisations et favoriser l'emploi. Les États membres et la Commission sont appelés à favoriser le développement des «grappes d'innovation» et des pôles d'excellence, passerelles entre établissements de recherche, d'enseignement, entreprises et collectivités locales.

Pour favoriser les activités inventives, les députés demandent au Conseil, à la Commission et aux États membres de poursuivre la mise en place d'un brevet européen et le respect des droits d'auteur, de lutter contre le plagiat et la contrefaçon.

Le rapport demande aux États membres d'encourager la coopération transfrontalière interrégionale par la création de plateformes technologiques européennes permettant de concentrer les activités d'innovation en associant secteurs industriel et commercial au monde de la recherche et aux milieux financiers. Les États membres devraient accroître substantiellement la part du PNB qu'ils consacrent à la recherche et au développement, tant à l'échelon national que régional. Les députés suggèrent d'accroître la part des ressources consacrées à la recherche et aux inventions qui, au titre des fonds structurels, contribuent au développement régional.

Un meilleur soutien aux PME est souhaité par les députés : simplification des démarches administratives, du régime fiscal et des procédures relatives aux marchés publics, mise en place d'instruments financiers et de crédit adaptés ainsi qu'un système de gestion des risques au sein des entreprises novatrices ; le capital risque ne répondant pas à leurs besoins de financement de l'innovation.

Afin d'enrayer le dépeuplement de certaines régions, le Parlement suggère d'engager une politique plus efficace d'élimination des disparités entre régions en tenant compte du développement de l'innovation dans les économies régionales. La Commission, les États membres et les autorités régionales sont invités à soutenir une vision à long terme de l'urbanisme et des actions d'éco-innovation ; à intégrer les thématiques de la production et de la transformation agroalimentaire et des conditions de vie de la population rurale dans les politiques d'innovation. ■

→ Note/Référence

1. Cet article reprend les grandes lignes de la résolution consultable dans son intégralité : www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P6-TA-2007-0184&language=FR&ring=A6-2007-0096

LAURENCE MÉDARD

Un regard sur le CNRS

Pendant une décennie, Laurence Médard a photographié la recherche au CNRS alliant contenu scientifique et qualité esthétique.

Laurence nous a quittés trop tôt et une exposition rassemblant les photos les plus significatives de son art et de son regard lui a été consacrée. Elle constitue un hommage à une artiste à travers quatre thèmes : mises en situation, regards, gestes et objets. Cette exposition permet de saisir la maîtrise de la lumière,

l'art du cadrage et de la dramatisation qui font émerger la beauté dans un univers parfois très technique. Les femmes et les hommes y sont abordés avec force et discrétion.

Merci à Laurence Médard d'avoir aimé la recherche et de l'avoir si bien servie.

Ce numéro de la VRS rend hommage à Laurence Médard en reprenant une partie des photos présentées dans cette exposition et d'autres clichés du fonds de la photothèque du CNRS.

L'exposition *Un regard sur le CNRS*, hommage à Laurence Médard est visible en ligne (www.cnrs.fr/cnrs-images/phototheque/expositions/regard-cnrs.htm)

et disponible auprès de CNRS Images : Christine Chapon

1, place Aristide Briand, 92 195 Meudon CEDEX. Tél. 01 45 07 56 85

Christine.chapon@cnrs-bellevue.fr

CULTURE DE L'ÉMOTION

La lettre de Guy Môquet instrumentalisée

« Pilotage » de la recherche, utilisation de l'histoire à des fins mémorielles, réhabilitation de la colonisation, dénonciation de Mai 68, tous ces épisodes relèvent d'une nouvelle idéologie, l'étatisme entrepreneurial, qui considère la société comme une gigantesque entreprise.

CHRISTIAN LAVAL

CHERCHEUR ASSOCIÉ DE L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU.

La lecture de la lettre de Guy Môquet le 22 octobre 2007 marque un tournant dans les rapports qu'entretient le pouvoir politique avec l'école et, plus largement, avec les institutions du savoir. La circulaire présidentielle imposant aux enseignants de lire cette lettre écrite par Guy Môquet le 22 octobre 1941 – jour de son exécution avec les otages de Châteaubriant – pose une série de questions qu'il importe d'examiner.

Sur l'utilisation de l'histoire à des fins de culte mémoriel, les membres du Comité de vigilance face aux usages publics de l'Histoire (1) estiment que : « *Cet usage politique, en instrumentalisant le passé de la Résistance, fait obstacle à une connaissance véritablement réflexive de celui-ci* ».

L'antinomie entre communion patriotique et travail de l'historien a amené nombre de professeurs d'histoire-géographie et d'autres disciplines au refus d'obtempérer. D'autres ont détourné l'opération et remplacé la lecture émotionnelle par une véritable leçon d'histoire de la Résistance.

Ils ont souligné que Guy Môquet n'a pas été arrêté par les Allemands mais par les policiers français pour propagande communiste interdite depuis septembre 1939 par le gouvernement Daladier. Ils ont rappelé que ce gouvernement avait arrêté les élus communistes déchus de leurs

droits dont le propre père de Guy, Prosper Môquet, syndicaliste et député. Ils ont expliqué que Guy Môquet avait été désigné – avec 26 de ses camarades communistes et trotskistes internés à Châteaubriant – par le ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu, éminent représentant du patronat de la sidérurgie. Un peu partout, les enseignants ont manifesté leur réprobation, soit par des initiatives individuelles soit par des refus collectifs, comme y appelait le SNES-FSU.

La fabrication artificielle d'un héros de la résistance pour la jeunesse a ceci de paradoxal et sans doute même de pervers qu'elle accompagne une politique directement contraire au programme du Conseil national de la Résistance.

Longtemps rêvée par des fractions entières des classes dominantes (2), la liquidation définitive des acquis de la Libération est à l'ordre du jour depuis la victoire de Nicolas Sarkozy. « *Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce pro-*

gramme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! » annonce Denis Kessler, ancien numéro 2 du MEDEF et grand artisan de la « refondation sociale » (3).

Un appel à « l'insurrection pacifique » contre une dictature des marchés qui met en danger les acquis de la Résistance a été lancé en 2004, à l'occasion du soixantième anniversaire du programme du CNR réunissant des membres de la Résistance. « *Au moment où nous voyons remis en cause le socle des conquêtes sociales de la Libération, nous, vétérans des mouvements de Résistance et des forces combattantes de la France Libre (1940-1945), appelons les jeunes générations à faire vivre et retransmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle* » avertissent ces hautes figures de la Résistance (4).

C'est dire combien la récupération de la Résistance par la droite la plus brutalement antisociale et antidémocratique que nous ayons eue depuis Vichy peut être regardée à la fois comme une provocation et comme une opération de camouflage.



© Chris Photothèque/MÉDARD LAURENCE

Guy Môquet mis au service de « l'identité nationale »

Nicolas Sarkozy a utilisé, durant sa campagne électorale, la lettre de Guy Môquet en même temps qu'une série d'autres références puisées dans les répertoires les plus divers. Le courrier du jeune militant communiste adressé à sa mère la veille de son assassinat était ainsi mis au service d'une stratégie de défense de « l'identité nationale » permettant de récupérer une partie des voies de l'extrême droite (5). « *Je veux dire que cette lettre de Guy Môquet, elle devrait être lue à tous les lycéens de France, non comme la lettre d'un jeune communiste, mais comme celle d'un jeune Français faisant à la France et à la liberté l'offrande de sa vie, comme celle d'un fils qui regarde en face sa propre mort* » déclarait, le 18 mars 2007 au Zénith de Paris, le candidat Sarkozy.

Nul souci de vérité historique dans cette instrumentalisation, mais une intention claire d'édification pieuse et de communion patriotique. Cette occultation explicite des faits – le refoulement de l'engagement communiste de Guy Môquet – gomme les divisions politiques du passé et du présent. L'émotion privilégiée au détriment de toute réflexion est typique d'une politique du sentiment et du spectacle. Elle ne fait pas illusion devant les contradictions entre cette commémoration de la Résistance et le rejet brutal de toute « repentance », entre l'éloge de la lutte contre les nazis et une politique odieuse à l'égard des immigrants qui n'hésite pas à employer la génétique pour faire le tri entre « vrais » et « faux » enfants (6).

L'obligation imposée aux professeurs de l'enseignement secondaire de lire à leurs élèves, le

même jour, un même texte par ordre direct du président de la République relève d'un procédé qui peut légitimement inquiéter sous l'angle des libertés publiques.

Les libertés fondamentales supposent le respect de la séparation des pouvoirs et de l'autonomie des logiques institutionnelles, comme on le sait depuis Montesquieu. « La liberté pédagogique » en République française n'a pas d'autre sens. Elle trouve son pendant dans l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et l'autonomie de la recherche scientifique.

Toutes ces limites posées à la concentration des pouvoirs sont aujourd'hui menacées par un interventionnisme revendiqué qui prétend faire de toutes les institutions publiques et de tous les moyens du débat public des instruments à la disposition du pouvoir présidentiel. Certains con-

>>>

» seillers du nouveau président revendiquent ainsi ouvertement le droit de disposer de l'école et des enseignants sous prétexte que ces derniers sont payés par l'État.

La situation des libertés en France qui ne dispose pas d'*Habeas corpus* demeure fragile, basculant vite au cours de l'histoire d'un régime démocratique au despotisme (7). Il faut faire confiance aux institutions de production et de transmission des savoirs pour s'opposer à « l'esprit » de ce nouveau régime défini par la confusion des pouvoirs et la dépendance de tous à la volonté d'un seul. Ces institutions représentent les principales digues symboliques des libertés politiques, tout particulièrement en France. *A contrario*, toute instrumentalisation politique de ces institutions signale une menace beaucoup plus générale sur les libertés.

Étatisme entrepreneurial

L'épisode du 22 octobre n'est sans doute que le symptôme, parmi d'autres, d'un glissement vers une nouvelle configuration politique. Cette tendance a connu une notable accélération depuis l'élection de Nicolas Sarkozy.

Les États-Unis présentent un modèle de cette configuration, avec

ses particularités nationales – la place de la religion – mais aussi une certaine généralité. On peut la définir comme une association de deux formes politiques distinctes, hétérogènes et complémentaires à la fois : le néolibéralisme et le néoconservatisme (8).

Cette association a pour originalité de remettre partout en question les principes jugés dépassés de la démocratie libérale au nom de l'efficacité entrepreneuriale et de valeurs ancestrales, traditionnelles, nationales qui doivent être imposées de façon autoritaire (9).

Il en résulte une mise en cause de l'indépendance relative dont jouissaient les institutions avec leur logique propre par rapport au marché comme au gouvernement central. Cet étatisme d'un nouveau genre trouve ici son nom de baptême dans « l'entreprise France » chère à Nicolas Sarkozy.

Un certain nombre de phénomènes touchant l'ensemble du champ intellectuel, scientifique et éducatif doivent être interprétés au regard de cette conjoncture nouvelle. Parmi d'autres signaux : le « pilotage » politique de la recherche scientifique, l'utilisation de l'histoire à des fins mémorielles, la réhabilitation récurrente

de la colonisation, les efforts de normalisation de l'enseignement de l'économie par des think tanks ultralibéraux, la dénonciation fanatique de Mai 68.

Ces épisodes relèvent de cette nouvelle idéologie qui considère la société comme une gigantesque entreprise dont les chefs, pour obtenir l'obéissance et la subordination, privatisent les problèmes tout en cimentant une communauté émotionnelle par la restauration des rapports d'autorité et l'imposition des valeurs traditionnelles.

Dans cet étatisme entrepreneurial, la démocratie, la pensée, la discussion critique, la pluralité des sphères et la conflictualité des intérêts apparaissent comme des coûts insupportables et du temps perdu. Seule la communion fervente pleine de sentiments d'amour et de haine doit réunir les atomes individuels sous la direction des autorités.

Refuser ou même détourner l'opération présidentielle du 22 octobre était bien la façon la plus digne d'honorer la mémoire de tous ceux pour qui « résistance n'était qu'espérance » comme l'écrivait René Char. ■

Christian Laval

→ Notes/Références

1. APRILE, S. et al. Guy Môquet : effacement de l'histoire et culte mémoriel, *Libération*, 19 octobre 2007.

2. Sur ce désir de revanche, voir le récent livre de François Denord, *Néolibéralisme version française, histoire d'une idéologie politique*, Démopolis, 2007.

3. KESSLER, Denis. Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde ! *Challenges*, 4 octobre 2007.

4. Appel à la commémoration du 60^e anniversaire du programme du CNR de 1944, 8 mars 2004.

5. « *Peu à peu, c'est devenu une figure familière de cette campagne. Il n'y avait là aucun calcul. Nos adversaires en ont fait un sujet politique en prétendant nous interdire de parler de Guy Môquet. Nous avons répondu que cette figure-là appartenait à tous les Français comme Jaurès, Blum, de Gaulle ou Jeanne d'Arc* » confesse Henri Gaino à *Libération* le 20 octobre 2007.

6. Même la presse américaine s'inquiète de telles dérives. L'éditorial du 21 octobre 2007 du New York Times intitulé « Bigoterie pseudo-scientifique en France » établissait un parallèle cruel, rappelant à propos des tests ADN que « sous l'occupation par les nazis et leurs collaborateurs de Vichy, des notions pseudo-scientifiques de lignée pure avaient été introduites dans le droit français avec des conséquences tragiques » : www.nytimes.com/2007/10/21/opinion/21sun2.html?n=Top/Opinion/Editorials20and200p-Ed/Editorials

7. Cf. les réflexions toujours actuelles de Jean-Claude Milner dans *De l'école*, Seuil, 1984.

8. On se reportera aux remarques de Wendy Brown, dans son ouvrage *Les habits neufs de la politique mondiale*, Les prairies ordinaires, 2007.

9. Sur l'inculcation de « l'esprit d'entreprise » dans les systèmes éducatifs en Europe, on pourra lire les dernières pages du bel essai de Michel Blay, *Les clôtures de la modernité*, Armand Colin, 2007.

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€)

Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Télécopie :

Mobile :

Dom. :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.

ADHÉSION

66% de la cotisation est déductible
de l'impôt sur le revenu.



M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. :

Télécopie :

Mobile :

Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST :

CEMAGREF

CNRS

INED

INRA

INRETS

INRIA

INSERM

IRD

LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade :

Échelon :

Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS. • **Auprès du trésorier** de la section locale • **À la trésorerie nationale** : sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS :

<http://www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletinadhesion2007.pdf>

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand — 92195 Meudon Cedex

Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51

Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.fr

FORMULAIRE 2007/08

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION



M^{me} M^{lle}

Nom :

Prénom :

Tél. (domicile/portable) :

Établissement & Composante :

Année de Naiss. :

Tél./Fax (professionnel) :

Discipline/Sec.CNU :

Catég./Classe :

Unité de Recherche (+ Organisme) :

Courriel (très lisible, merci) :

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers) :

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 Paris

Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56

Courriel : accueil@snesup.fr

www.snesup.fr

you can
Canon

La gamme des projecteurs Xeed est le fruit de 70 années d'expertise Canon dans le domaine de l'optique. Les objectifs et les systèmes optiques développés par Canon font des Xeed des projecteurs offrant les plus hautes performances actuellement disponibles. Par ailleurs, leur faible encombrement et leur poids réduit vous autorise à les emmener partout sans effort, et ainsi de bénéficier de leurs performances hors normes où vous le souhaitez. Bénéficiant de la technologie AISYS (Aspectual Illumination System) associée aux panneaux de transmission LCOS, les Xeed se démarquent par leurs images d'une homogénéité et d'un niveau de détail incomparables, exempts de tout effet de quadrillage.



XEED

**Donnez toute leur dimension à vos conférences...
quelle que soit la taille de la salle !**



Intelware et Canon : une association lumineuse !
Retrouvez les vidéoprojecteurs Xeed chez les revendeurs partenaires d'Intelware.

Plus d'informations :

- par téléphone au 01 46 88 39 00
- par e-mail à assistantes@intelware.fr
- sur Internet www.intelware.fr

INTELWARE



**En ce moment, bénéficiez
de 3 ans de garantie
sur la lampe de votre
vidéoprojecteur !**

Offre valable jusqu'au 31 janvier 2008.
Détails sur www.canon.fr/Offres.